

AREA

Association Recherche Éducation Action



OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES BIDONVILLES DE L'HERAULT

2019

La Cimade
L'humanité passe par l'autre



AREA
Association Recherche Éducation Action

Photo de couverture : le bidonville de Zénith 2. Photos tous droits réservés Christophe Fortin.

Table des matières

Pourquoi utiliser le terme "bidonville" et non "camps de roms" ?	8
1. LA DYNAMIQUE LOCALE DANS L'HERAULT	10
1.2. L'implication des associations	12
1.3. L'implication des communes	14
1.3. Le Conseil Départemental.....	16
1.3.1. Difficultés dans la mise en place d'un partenariat entre professionnel·les du Conseil Départemental et associatifs.....	17
1.3.2. Défaut de transmission des demandes de logement adapté et hébergement d'insertion au SIAO.....	18
1.4. L'Education Nationale	19
1.5. De nouveaux dispositifs de droit commun	19
1.5.1. Le « Logement d'abord ».....	19
1.5.2. « Un chez soi d'abord »	20
2. EVOLUTION DES SITES SUR LE TERRITOIRE DE L'HERAULT	20
2.1. Nombre de personnes recensées	21
2.2. Origine des personnes	22
2.3. Procédures d'expulsion.....	23
2.4. Situation dans le bitterois.....	24
2.5. La résorption du bidonville de Sète	25
2.6. Le projet de résorption du bidonville de Celleneuve à Montpellier.....	26
2.7. Freins et leviers à la résorption des bidonvilles sur l'Hérault.....	27

3. LES BIDONVILLES DANS L'HERAULT : VERS L'INSERTION	30
3.1. Un accompagnement social global	30
3.2. La médiation santé	32
3.2.1. Personnes accompagnées et effets notables.....	33
3.2.2. L'évolution de la nature des accompagnements et des orientations.....	34
3.2.3. Retours sur 4 ans de médiation sante sur les bidonvilles	36
3.3. L'insertion professionnelle	38
3.3.1. Une insertion socio-professionnelle en progression.....	38
3.3.3. Le droit au séjour : indispensable à l'insertion, notamment pour les non-européen.nes.....	40
3.3.3. La « dématérialisation », un réel frein à l'insertion socio-professionnelle	41
3.4. Accès à l'hébergement et au logement.....	42
3.5. Le projet de médiation scolaire portée par le CASNAV à Montpellier	47
3.5.1. Impact sur la scolarisation et l'assiduité des enfants	47
3.5.2. Dispositifs d'inclusion scolaire des enfants vivant en bidonville	49
3.5.3. Intérêts et limites des dispositifs spécifiques	50
3.6. Le projet d'accompagnement aux loisirs porté par l'I-PEICC	53
PERSPECTIVES.....	54
ANNEXES.....	55
Carte des bidonvilles à Montpellier (mai 2020).....	55
Table des acronymes	55
Fiches par site.....	55
Tableau des acronymes	57
CONTACTS.....	17

Préambule

Depuis 2015, le travail partenarial entre associations et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault a permis la mise en œuvre d'un projet coordonné d'insertion des personnes vivant en bidonville. Dans le cadre de la politique de résorption des bidonvilles, une Plateforme départementale d'accompagnement et d'insertion des personnes vivant en squat et bidonville a été mise en place. Cette plateforme est composée de trois associations partenaires : AREA, 2 Choses Lune et La Cimade, à laquelle s'ajoute une médiation scolaire portée par l'Education nationale, ainsi qu'un projet d'animation collective auprès des enfants porté par l'association d'éducation populaire I-PEICC et financé par la Caisse d'Allocation Familiales. Cette plateforme est également soutenue par la Fondation Abbé Pierre.

Par ailleurs, les remontées des acteurs de terrain nourrissent l'Observatoire départemental des bidonvilles de l'Hérault, coordonné par AREA, et financé par la DDCS. Au-delà d'une vision quantitative, l'Observatoire synthétise les problématiques communes rencontrées par les associations. En parallèle, chaque structure rend compte de ses activités et positionnements dans son bilan. Depuis 2019, l'observatoire est intégré au plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme dont la Métropole de Montpellier est l'un des territoires de mise en œuvre accélérée.

L'axe d'intervention choisi est celui d'un accompagnement social global fondé sur la mobilisation des dispositifs de droit commun. Il s'agit d'un travail social « hors les murs » basé sur le principe de la libre adhésion. La non-sélection des personnes a priori permet de toucher le maximum de ménages concernés par l'habitat en bidonville. L'accompagnement socio-professionnel y est central puisque l'insertion économique détermine l'entrée et le maintien dans un logement, mais toutes les problématiques sociales sont abordées : accès aux droits, scolarisation, enfance, médiation santé, accompagnement socio-professionnel et accompagnement vers le logement.

L'objectif du projet est la sortie du bidonville par l'accès et le maintien dans un logement.

Aujourd'hui le travail de la plateforme est essentiellement concentré sur la métropole de Montpellier. En effet, le bidonville « rue de Martelli » à Sète a été résorbé et ses habitant·es relogés. A Béziers, il n'y a plus aujourd'hui d'association spécifiquement mandatée pour intervenir en squat ou en bidonville mais une mission de diagnostic a été réalisée en début d'année 2019.

Quatrième année d'accompagnement social auprès des habitant·es des bidonvilles, 2019 a vu se poursuivre et se consolider l'insertion de nombreux ménages. C'est aussi l'année d'un tournant dans le travail social. Aujourd'hui, la majorité des ménages est accompagnée depuis plusieurs années par les intervenant·es sociales et les problématiques rencontrées mieux connues. Cela a amené chacune des équipes à faire évoluer son action.

Pourquoi utiliser le terme "bidonville" et non "camps de roms" ?

L'appartenance à la « romanité » n'est pas une clef de lecture des problématiques rencontrées dans le travail social. Le terme « rom » n'est pas significatif d'une identité telle que les personnes vivant en bidonvilles la revendiquent ou par laquelle ils se caractérisent. De plus, de nombreuses personnes ne font pas partie de cette minorité dans leur pays d'origine ; d'autres sont tout simplement en situation de précarité, quelle que soit leur nationalité.

Aussi le relativisme culturel dont l'expérience est faite très régulièrement lors des accompagnements (exemple : « chez eux, les grossesses précoces, c'est culturel ») est dangereux en ce qu'il peut conduire au racisme, même « bienveillant ».

Par ailleurs, en France, il n'y a pas de statistiques ethniques et la catégorisation de personnes sur la base d'une identité "ethnique" est interdite.

La notion de « camp » ou de « campement » fait référence à des réalités très diverses, des plus terribles aux plus bucoliques : les camps de concentration ou d'extermination, les camps scouts ; le mot « campement » pouvant faire appel aussi bien à un imaginaire de danses autour du feu de « camp », qu'au camping.

La réalité du bidonville aujourd'hui ne correspond ni à un mode de vie ni à une « culture » mais à un pis-aller. Les personnes qui y vivent souffrent de leurs conditions de vie, sont habituellement sédentaires et les sites où elles s'installent se déplacent en raison d'expulsions.

Enfin, les familles accompagnées sont toutes différentes : certaines ont un emploi salarié, d'autres non, toutes souhaitent le meilleur pour leurs enfants, la majorité les scolarisent. Au-delà de leurs différences, ce qui les caractérise, c'est l'habitat précaire subi : le bidonville.

Les problématiques sociales auxquelles les équipes d'AREA, de la Cimade et de 2choses Lune sont confrontées sont des problématiques transversales aux personnes en situation de grande précarité : le manque de confiance en soi et l'auto-dévalorisation lorsque l'on a pris l'habitude d'être invisible ou stigmatisé ; la difficulté de scolariser ses enfants lorsque l'on est dans la recherche de la subsistance quotidienne ; les grossesses précoces lorsque le seul avenir des petites filles est d'être mère et « femme de ».

Les bidonvilles en France ont une histoire, celle de la grande précarité aux faubourgs des villes. Nous avons encore en tête les images des bidonvilles des années 50, d'où est parti l'appel de l'Abbé Pierre. Cette réalité est de nouveau la nôtre, celle d'hommes et de femmes, d'enfants qui souffrent du froid, parfois de la faim, et dont les droits fondamentaux sont régulièrement bafoués.

Information sur les statistiques présentées :

Si les associations et institutions peuvent faire des estimations, par exemple sur le nombre de personnes vivant sur un site, les analyses quantitatives plus précises nécessitent le consentement des personnes au recueil de données.

C'est pourquoi les données présentées ici tendent à donner une vision objectivée de la situation des bidonvilles dans l'Hérault mais n'ont pas vocation à l'exhaustivité.

Par ailleurs, les bidonvilles sont par nature des lieux de mouvements et de changements, où les travailleuses et travailleurs sociaux sont certes toléré·es par les habitant·es mais où ils et elles ne sont pas en situation de gestion, comme cela pourrait être le cas par exemple dans un dispositif d'hébergement.

1. LA DYNAMIQUE LOCALE DANS L'HERAULT

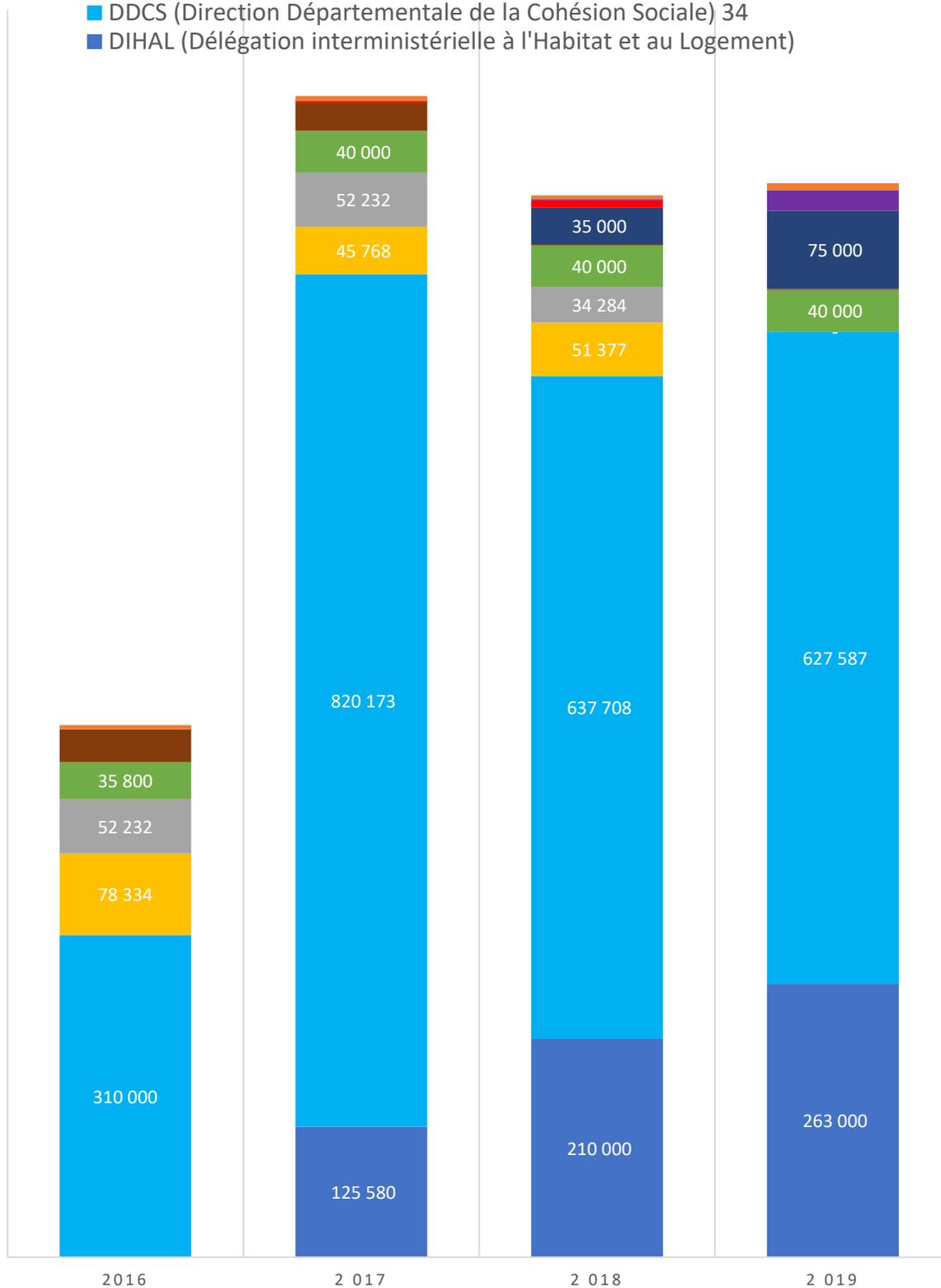
Le Département de l'Hérault est caractérisé par une relative stabilité des bidonvilles, en particulier à Montpellier où vivent la majorité des personnes. En effet à Montpellier, lorsque qu'une décision de justice permet une évacuation, la Préfecture subordonne l'accord du concours de la force publique à la recherche d'une solution pérenne. Ce positionnement préfectoral, s'il n'annule pas l'incertitude et la précarité vécue par les personnes, permet un réel travail social. De plus, il a permis la mise en place des projets de résorption des bidonvilles de Celleneuve et de Sète.

Les remontées des associations de terrain et le projet Plateforme permettent une lisibilité des engagements institutionnels, que cela soit à travers les positionnements politiques ou l'exercice de leur domaine de compétence.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des financements consacrés aux bidonvilles entre 2016 et 2019.

FINANCEMENTS CONCERNANT LES BIDONVILLES DE L'HERAULT

- Bénévolat (AREA et La Cimade)
- Mairie de Montpellier
- Fonds propres La Cimade
- CAF
- Subventions emplois aidés, services civiques
- Fondation Abbé Pierre
- Education nationale
- Fond Social Européen
- DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) 34
- DIHAL (Délégation interministérielle à l'Habitat et au Logement)



1.2. L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS

Les associations AREA, la Cimade et 2choses Lune sont financées par l'Etat pour un accompagnement social global, dont l'axe central est l'insertion socio-professionnelle. La Cimade et AREA interviennent chacune sur une demi-douzaine de sites, tandis que 2ChosesLune intervient uniquement sur le bidonville de Celleneuve, qui fait l'objet d'un projet de résorption.

AREA est également soutenue dans son action par la Fondation Abbé Pierre et la Mairie de Montpellier.

Chaque association mène des actions spécifiques et développe des partenariats selon son projet associatif et la réalité de terrain.

La Cimade menait une action bénévole depuis plusieurs années sur le bidonville de Bonnier de la Mosson (Montpellier) lorsqu'elle a choisi de développer en 2015 une action salariée avec le soutien des services de l'Etat. Association de solidarité active auprès des personnes opprimées et exploitées depuis 1939, elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes quelles que soit leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

A côté de l'action salariée sur les bidonvilles montpellierains, La Cimade a mené des actions bénévoles sur les bidonvilles de Sète et de Béziers.

AREA, Association Recherche Education Action a pour objet la lutte contre l'exclusion et la réduction des inégalités sociales. Ce double objectif se décline à travers la réalisation d'actions concrètes en faveur de l'égalité des chances et une fonction d'expertise, notamment la réalisation d'études en sciences sociales. AREA intervient sur la problématique des bidonvilles depuis 2016. Cette action s'envisage dans une double perspective : une action de terrain de lutte contre l'exclusion prolongée par la réflexion en sciences sociales. La recherche-action permet ainsi de prendre du recul sur la pratique du travail social.

Aux côtés de ces associations militantes, **l'association 2ChosesLune** est un opérateur des politiques publiques auprès des populations en situation de grande exclusion depuis 2012. Fondée sur des principes humanistes, l'association repose sur des valeurs issues des grands principes fondamentaux inscrits dans notre constitution. 2ChoseLune agit pour l'insertion des personnes en grande difficulté en accompagnant les familles vers des démarches qui visent la réussite éducative et l'insertion sociale et professionnelle. Le projet de l'association est porté par cette volonté de cohésion sociale pour notre société. L'association 2ChosesLune est adossée à l'entreprise Domici lorsque les actions menées concernent une solution d'hébergement constituée par des villages mobiles de préfabriqués.

Les trois associations chargées d'accompagnement social global interviennent auprès des personnes en référence ou de coréférence : chaque personne est accompagnée par une travailleuse ou travailleur social référent, et parfois en co-référence lorsque les deux adultes du ménage sont accompagnés.

L'association i.PEICC (réseau Peuple et Culture) intervient depuis un an auprès des jeunes de 12 à 17 ans des bidonvilles de Mosson, Mas Rouge et Pablo. L'i-PEICC est une association d'éducation populaire qui a pour objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre à la connaissance et à la culture, afin d'en faire des outils d'émancipation et de transformation sociale. Le projet expérimental d'animation collective auprès du public 12-17ans est financé par la CAF.

Aux côtés des associations financées, **Médecins du Monde** intervient bénévolement. Médecins du Monde est une association médicale militante de solidarité internationale, qui s'engage depuis plus de 30 ans à soigner les populations les plus vulnérables à l'étranger et en France, à témoigner des entraves constatées quant à l'accès aux soins, à obtenir des améliorations durables des politiques de santé pour tous.

Les associations la Cimade, Médecins du Monde et AREA sont membre du Collectif National pour les Droits de l'Homme Romeurope. Elles ont accueilli le 15 et 16 juin 2019 les rencontres nationales du collectif à Montpellier qui ont permis à plus de 90 militant·es associatifs de se rencontrer et d'échanger sur ces 2 jours. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de faire un focus sur la situation montpelliéraine.



Par ailleurs, AREA et La Cimade ont lancé une réflexion inter-associative à laquelle se sont jointes la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde et le Centre d'Art La Fenêtre.

L'objectif est la construction d'une alternative aux terrains de transition. Plusieurs groupes de travail se sont réunis autour des fonctions et usages du bidonville:

- habiter,
- se sociabiliser,
- travailler.

La réflexion s'est notamment articulée autour de l'amélioration des conditions de vie sur les sites existants (la sanitation) et la participation des habitant-es à la réflexion. La création par la Mairie/ métropole d'un groupe de travail sur la sanitation du bidonville du Zénith 2 pourrait permettre l'évolution de ce premier travail dans un projet porté institutionnellement.

Dans le cadre de ce projet de réflexion sur la résorption des bidonvilles, AREA et La Cimade ont choisi de travailler sur la question de la participation des habitant-es en travaillant avec le Master II Intermédiation et Développement Social – Projet, Innovation, Démocratie, Territoire de l'université Paul Valéry. Deux étudiant-es sont accueillis à La Cimade et AREA durant l'année universitaire 2019-2020 pour travailler sur le recueil de la parole des habitant-es des bidonvilles quant à l'« habiter ».

1.3. L'IMPLICATION DES COMMUNES

Un tournant important concernant l'implication de la Mairie et de la Métropole de Montpellier a eu lieu cette année. En effet, au-delà du travail sur la résorption du bidonville de Celleneuve, la mairie s'est engagée à travers le financement de l'action sociale menée par AREA.

De plus, plusieurs groupes de travail se mettent en place afin d'avancer. Un premier groupe de travail, piloté par le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) a engagé la réflexion sur les questions relatives aux conditions de vie dans les bidonvilles. Un second, axé sur l'accès aux droits relatifs aux compétences de la mairie (domiciliation, mais aussi scolarisation et cantine notamment, MLI, et maisons pour tous (loisirs et culture) est piloté par le service de la Cohésion sociale.

L'engagement de la Mairie sur les questions relatives à la scolarisation est toujours patent. Le partenariat avec le médiateur scolaire permet une réelle facilitation des inscriptions et la prise en charge de la cantine en lien avec la Caisse des Ecoles favorise l'implication scolaire. De plus, la municipalité a contribué au financement du poste de médiateur scolaire fin 2018, avant que l'Education Nationale n'intègre le poste en interne. Par ailleurs, l'accès à la domiciliation auprès du CCAS est toujours efficient.

- Les problématiques relatives à la situation sanitaire des sites.

Un travail partenarial conséquent s'est engagé à travers deux services de la municipalité : la Direction Architecture et Immobilier (DAI) et le SCHS.

Début 2019, les services techniques de la DAI ont changé le compteur électrique auquel se raccordent les habitant·es des bidonvilles de Zénith 1. C'est un réel mieux pour les ménages qui y vivent. L'accès à l'électricité doit aussi être mis en place sur le site de Zénith 2, mais étant donné la complexité de l'intervention sur ce bidonville elle ne pourra se faire que dans le cadre d'un projet d'intervention global sur les conditions de vie.

L'investissement spécifique de la municipalité sur ces deux sites est dû à la fois à son implication dans la création des sites et au fait qu'ils sont situés sur des terrains communaux.

Dans le cadre du groupe de travail sur les conditions de vie piloté par le SCHS, la décision a notamment été prise de travailler sur la « sanitation » du bidonville du Zénith 2 du fait de l'urgence sanitaire sur ce site. Ce projet pilote doit permettre une amélioration participative des conditions de vie pour faciliter l'inclusion des personnes et à terme la résorption du site. Des interventions coordonnées doivent permettre de trouver des solutions sur les aspects relatifs à l'électricité, l'accès à l'eau, l'assainissement, les nuisibles, et les ordures ménagères.

Concernant le ramassage des ordures ménagères, l'impact est plus ou moins efficient selon les bidonvilles. Si la collecte est assurée partout, elle n'est pas toujours régulière. A cette irrégularité dans la collecte est généralement associée des difficultés de gestion des ordures ménagères et de tri par les personnes elles-mêmes. Ce à quoi s'ajoute sur la majorité des sites un dépôt de déchets qui devraient être déposés en déchèterie par des entreprises peu scrupuleuses. Si bien que certains sites sont littéralement envahis par les déchets.

Une opération de nettoyage avait été organisée avec les services du SCHS et ceux de la métropole sur le site de Bonnier de la Mosson en 2018. Malheureusement elle n'a pas été poursuivie jusqu'à son terme avec les services de la métropole. Cela démontre la difficulté d'inscrire ce type d'actions dans la durée pour différents services qui doivent travailler en coordination étroite entre eux et avec des associations de terrain.

La problématique des nuisibles est particulièrement alarmante sur deux sites : Celleneuve et Zénith 2. Les rats ont envahi les habitations et mordent régulièrement les habitant·es. Les rats sont présents partout, allant jusqu'à manger le bois de certaines cabanes, se faulant sous les couvertures pendant la nuit, si bien que des parents doivent faire le guet pour en protéger leurs enfants. Cette situation est un facteur de stress important pour les personnes et a un impact considérable sur le travail social.

Les dératisations organisées par le SCHS¹ n'ont pas permis une réduction suffisante du nombre de rats. En effet, cette prolifération est due à un enchevêtrement de causes : collecte des ordures ménagères déficiente, absence d'organisation collective qui donne lieu à la multiplication de tas d'ordures ménagères non triées, déchets liés aux activités de récupération qui fournissent aux nuisibles des lieux de nidification idéaux, déversements par des entreprises peu scrupuleuses de leurs déchets industriels sur certains sites).

Lors de l'alerte rouge due à la canicule, les services municipaux ont mis en place avec les trois associations de terrain une distribution de bouteilles d'eau.

La mise en place de groupes de travail courant 2019 doit permettre pour 2020 une meilleure coordination des services de la métropole avec ceux de la mairie. Le pilotage du dispositif « logement d'abord » par la Métropole consolide son implication sur les problématiques relatives aux bidonvilles.

1.3. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans tout le département, les familles sont reçues dans les agences de la solidarité et les professionnel·les de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) viennent au-devant des personnes vivant en bidonville grâce à des visites régulières sur les lieux de vie.

Il faut mentionner à Béziers l'investissement particulier du Conseil Départemental et le lien établi par les assistantes sociales avec les personnes de nationalité roumaine. Une part importante de cette population bénéficie d'aides financières mensuelles au titre de l'aide sociale à l'enfance et/ou d'une mise à l'abri.

A Montpellier, un bus PMI intervient régulièrement sur plusieurs sites (Mas Rouge et Pablo, Zénith 1 et 2). La grande majorité des ménages est suivie par une assistante sociale de secteur.

Les travailleuses et travailleurs sociaux associatifs se posent en médiatrices entre les personnes accompagnées et les institutions. Il s'agit pour les professionnel·les, grâce au lien de confiance établi par une relation plus ou moins longue avec le ménage accompagné, de faciliter la prise de contact avec son homologue du Conseil Départemental. L'objectif est la transmission de ce lien de confiance de manière à permettre l'autonomie des familles dans leur relation avec leur assistante sociale.

En effet, les professionnel·les associatifs sont souvent nécessaires pour accéder au Conseil Départemental. Le secrétariat téléphonique exerce régulièrement une forme de filtre pour obtenir un premier rendez-vous : il faut généralement expliquer l'objet de ce rendez-vous, et pour cela pouvoir s'exprimer en français. Les demandeurs sont ensuite rappelés pour se voir proposer une date, mais le secrétariat ne laisse pas de messages vocaux. Selon les agences, le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous auprès d'une

¹ Le SCHS s'est aussi impliqué sur des actions relatives à la santé, voir plus loin.

assistante sociale varie entre une semaine (Portes de la Mer) et un mois, même en cas d'urgence (Paillade, Alco).

Malgré leur implication quasi-quotidienne, l'intervention sociale des associations permettant le lien des habitant·es des bidonvilles avec le Conseil Départemental n'est pas soutenue. Sur la majorité des agences, les associations rencontrent des difficultés à mettre en place un travail coordonné avec l'institution. Ainsi le travail de terrain est-il dépendant des rapports établis avec chaque professionnel·le du Conseil Départemental. La réorganisation des services du Conseil Départemental qui a abouti fin 2018 n'a pas contribué à une harmonisation des pratiques des différentes agences.

1.3.1. DIFFICULTES DANS LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE PROFESSIONNEL·LES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET ASSOCIATIFS.

L'objectif des professionnel·les associatifs de la Cimade, de 2ChosesLune et d'AREA est, à partir de la relation de confiance construite avec la personne accompagnée, de proposer un accompagnement social. Pour avancer dans la résolution des problématiques identifiées, le partenariat avec le Conseil Départemental doit permettre d'avancer sur les questions qui relèvent de son domaine de compétence : accompagnement social, éducatif, parentalité (dans ce cadre éventuellement aides financières), instruction de dossier SIAO, personnes âgées non dépendantes.... Pour ce faire, le travail social associatif et institutionnel doit finement s'articuler autour de la personne. Dans la majorité des situations les professionnel·les associatifs² n'arrivent pas à mettre en place cette « alliance » avec leurs homologues du CD pour construire avec la personne un projet.

Ces difficultés sont particulièrement prégnantes en ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance. Les associations de terrain relèvent néanmoins que lorsqu'il s'agit de répondre à une situation directement en lien avec la précarité économique, illustrée par la vie sur le bidonville, des demandes de soutien financier sont instruites ainsi que des orientations vers des associations caritatives. Mais lorsque la situation relève de difficultés intra-familiales, la réponse est ... là aussi matérielle.

A la connaissance des associations, seules des mesures de placement (un placement de nouveau-né en 2019) ont été mises en place auprès de familles vivant sur les bidonvilles à Montpellier. Il n'y a pas d'autres aides éducatives envisagées : en effet, si l'assistante sociale qui reçoit une famille n'interroge pas les problématiques liées à l'enfance, ce domaine, en dehors de quelques situations plus frappantes, reste hors-champ.

Pourtant, à plusieurs reprises, les intervenant·es associatif·ves ont accompagné des personnes dans des situations alarmantes au Conseil Départemental (enfants témoins

² A l'exception notable de l'association 2ChosesLune qui travaille uniquement avec l'agence territoriale de Mosson.

de violences conjugales, jeune-fille ayant déjà fait l'objet d'un placement demandant à être protégée ou parents en demande de soutien éducatif). Le Conseil Départemental n'a pas répondu.

De fait, les habitant-es des bidonvilles n'ont pas accès aux mesures éducatives non judiciairisées (Interventions Educatives à Domicile, Services Educatifs de Jour, Technicien·nes en Intervention sociale et Familiale...)

Sur le terrain, il est compliqué pour les équipes qui font de l'aller-vers de transmettre une information préoccupante au CD. Pour maintenir le plus possible la relation avec les familles, le travail des équipes associatives consiste à accompagner des familles en difficulté vers l'institution pour formaliser une demande d'aide éducative. Comment faire, dès lors, lorsque ce partenaire ne semble pas se saisir des situations ?

La mise en place des « [maraudes mixtes](#) » associant dans le cadre de la « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » les compétences de l'Etat et des Départements, doivent être mises en œuvre dans l'Hérault courant 2020. Elles visent à garantir les droits fondamentaux de tous les enfants en tenant compte de leur intérêt supérieur.

1.3.2. DEF AUT DE TRANSMISSION DES DEMANDES DE LOGEMENT ADAPTE ET HEBERGEMENT D'INSERTION AU SIAO

Le SIAO est l'organisme chargé de centraliser et orienter l'offre et la demande en matière d'hébergement et de logement adapté (c'est-à-dire un logement avec un accompagnement social, plus ou moins important selon les dispositifs). Le Conseil Départemental est l'institution de droit commun chargé de l'instruction et de la transmission des demandes SIAO.

En 2019 de nombreuses problématiques sont apparues. Ainsi un certain nombre de demandes de logement ou d'hébergement instruites par le CD ne sont pas parvenues au SIAO. D'autres ont mis jusqu'à 6 mois pour être instruites et transmises au SIAO. Pour d'autres demandes, l'assistante sociale du CD n'a pas répondu aux questions supplémentaires du SIAO : le dossier est alors radié. Ont été aussi constatés des refus d'instruction qui ont pris la forme d'orientation vers le 1% patronal ou une recherche en autonomie.

Ces problèmes sont accentués par le fait que saisir le SIAO est un droit qui ne peut pas s'exercer directement. En effet, que cela soit pour une instruction ou un recours, les bénéficiaires doivent obligatoirement passer par leur assistante sociale. De même, ils et elles ne sont pas destinataires du refus.

La conséquence est l'intégration pour certains ménages de l'idée que les démarches liées au logement n'aboutiront jamais. Des personnes ainsi en attente depuis 4 ans ont

commencé à construire de véritables pavillons sur certains sites. Il y a un risque véritable de désengagement et de non-exercice des droits relatifs au logement.

Début 2020, à la suite de plusieurs rencontres avec le Conseil Départemental, la transmission des dossiers semble s'être fluidifiée. Mais une vigilance reste nécessaire.

1.4. L'EDUCATION NATIONALE

Le CASNAV porte depuis janvier 2016 le projet « connexions » qui a été financé par le Fond Social Européen jusqu'à la rentrée 2018. Cette implication de l'Education Nationale a permis la création d'un poste de médiateur scolaire intervenant sur tous les bidonvilles de l'agglomération montpelliéraine. Depuis la rentrée de septembre 2019 le poste de médiateur a été intégré dans les personnels de l'éducation nationale au travers du CASNAV.

Ce projet, qui démontre la réalité de l'engagement institutionnel, est hors pair sur le territoire national. Il est décrit plus loin.

1.5. DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'année 2019 a été riche en création de nouveaux dispositifs de droit commun qui ont été mis en œuvre dans la métropole de Montpellier. Ces dispositifs participent à une stratégie de résorption des bidonvilles dans la Métropole de Montpellier.

1.5.1. LE « LOGEMENT D'ABORD »

La Métropole de Montpellier a été choisie comme territoire de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Il s'agit d'un changement de paradigme dans la manière d'aborder le sans-abrisme : le logement est la base du parcours d'insertion, et avec un accompagnement social toute personne peut « habiter ».

Dans la Métropole de Montpellier 140 ménages vont bénéficier de ce dispositif mis en œuvre par la métropole dans le cadre de ses compétences liées au logement.

50 % des ménages sont sélectionnés via l'urgence (personnes hébergées par le SIAO urgence ayant un dossier SIAO validé). L'autre moitié est constituée de personnes encore à la rue repérées par les maraudes (système de fiche de liaison)

Ces ménages vont bénéficier de logement en bail glissant dans le parc social, ainsi que d'un accompagnement social par une des quatre associations AHI retenues et qui se sont notamment engagées à travers l'adhésion à une charte de l'accompagnement social.

L'objectif est un glissement du bail afin que le ménage en soit titulaire un an après l'entrée dans le logement. Une plateforme ad hoc est constituée (1 ETP infirmière + 1

ETP assistante sociale) afin de faciliter l'accompagnement après le glissement du bail et notamment la mobilisation du droit commun.

La mise en œuvre de ce dispositif vient renforcer l'offre de logements destinée aux personnes qui ont besoin d'un accompagnement dans le logement mais ne peut pas se substituer aux besoins en accompagnement de situations complexes, comme celui proposé par exemple par les CHRS.

1.5.2. « UN CHEZ SOI D'ABORD »

Un « chez soi d'abord » est sous-tendu par la même philosophie que le « logement d'abord ». ce dispositif est destiné à des personnes ayant des besoins sanitaires et sociaux élevés, nécessitant un accompagnement intensif car ayant connu un long parcours d'errance et vivant avec des troubles psychiatriques sévères. La personne logée accepte le principe de recevoir à domicile, au moins une fois par semaine, des membres de l'équipe pluridisciplinaire d'accompagnement.

Une [commission d'inclusion](#), organisée par le SIAO, statue. Il n'y a pas de liste d'attente ; le refus ou l'admission est motivé par la commission à la personne et à l'équipe d'orientation par courrier. Les membres de la commission orientent chacun leur tour une situation. La commission est composée de l'UMIPP, MdM, Réduire les risques, l'UTTD, SAOSH, Samu social, SAO Corus, CHU, Arc en Ciel, AXESS et une autre organisation du secteur sanitaire et social non définie a priori.

Ce dispositif d'Appartements de Coordination Thérapeutique va accueillir jusqu'à 100 personnes en deux ans. Une personne qui vivait en situation de bidonville en est déjà bénéficiaire.

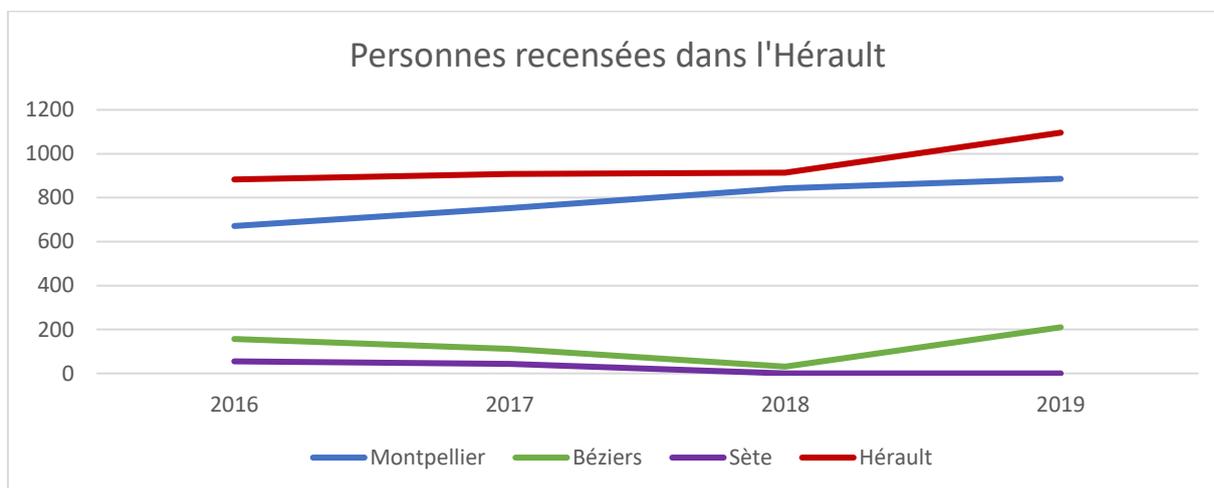
Ces nouveaux dispositifs viennent renforcer les possibilités de sortie du bidonville. Cependant, comme nombre de dispositifs AHI, ils sont réservés aux personnes en situation administrative régulière sur le territoire français.

2. ÉVOLUTION DES SITES SUR LE TERRITOIRE DE L'HÉRAULT

Le problème des expulsions de bidonville reste plus nuancé dans l'Hérault que sur le reste du territoire français. En effet, à Montpellier, où vivent la majorité des personnes concernées par l'habitat en bidonville du département, la préfecture a pris une position différente. Le concours de la force publique est subordonné à la recherche d'une solution pour toutes les familles. Ce positionnement préfectoral, s'il n'annule pas l'incertitude et la précarité vécue par les personnes, permet un réel travail social.

Dans le biterrois, où plus d'une centaine de personnes sont concernées par l'habitat en bidonville et squat, les expulsions sont nombreuses. Comme sur le reste du territoire national, les expulsions de bidonville ont conduit les personnes à s'abriter plutôt dans des squats, en groupes plus petits.

2.1. NOMBRE DE PERSONNES RECENSEES



Le nombre de personnes concernées par la problématique de l'habitat en squat et bidonville dans l'Hérault est globalement stable depuis 4 ans. Les évolutions dans les recensements sont dues à une meilleure connaissance du terrain par les associations, et ce d'autant plus qu'en 2016 les associations venaient de commencer leur action. En effet, seuls les recensements par ménage/personne permettent le dénombrement des personnes vivant sur le terrain. Or, ces recensements sont très chronophages pour les associations. Ils nécessitent une action associative légitimée par les habitant-es qui permet une bonne connaissance du terrain.

Dans le Biterrois, les variations sont dues aux évolutions dans la présence associative. L'intervention sociale confiée à l'association 2ChosesLune a pris fin courant 2018 et n'a pas été reconduite. L'équipe bidonvilles de la Cimade Montpellier a été chargée de faire un diagnostic au premier trimestre 2019 qui permet une meilleure vision (voir plus loin).

A Montpellier, le recensement de 2016 était peu fiable du fait de la méconnaissance de certains sites au début de l'intervention associative, ou de la complexité de certains bidonvilles (à Zénith 2 notamment, distinguo personnes connues / vivant sur le site). Il se pose aussi toujours la question de savoir si les personnes sont recensées à un moment T, ou si toutes les personnes rencontrées par les travailleuses et travailleurs sociaux durant l'année doivent être prises en compte. Nous reviendrons sur ces questions à propos du bidonville de Celleneuve ce qui explique en partie les évolutions du nombre de personnes présentes (liste du projet de résorption à un moment T : 143 ;

présences fin 2019 : 197)

A Sète, les familles qui vivaient en bidonville puis en squat ont toutes bénéficié d'une solution de logement et d'hébergement.

2.2. ORIGINE DES PERSONNES

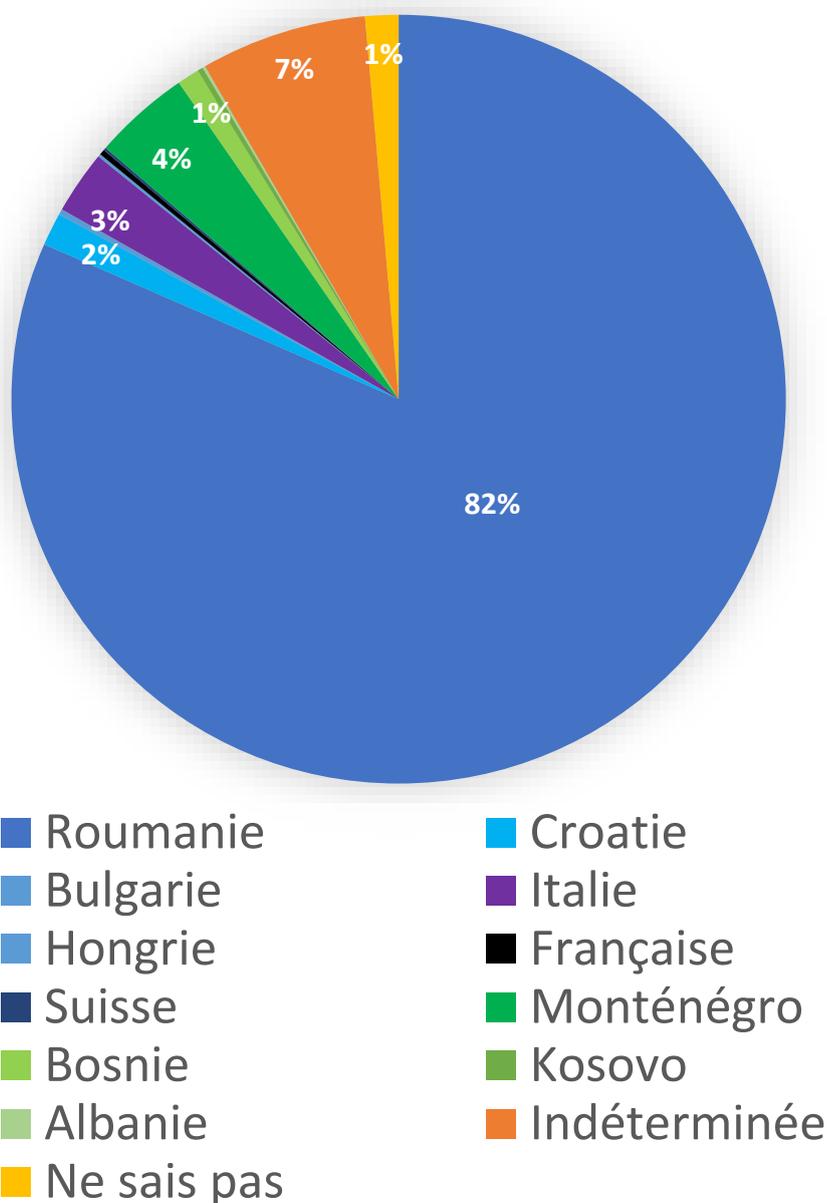
La dynamique migratoire des ménages originaires de Roumanie est typique de la structure des migrations économiques : les hommes arrivent en premier, suivis dans un deuxième temps par les femmes et les enfants.

Les ménages originaires d'ex-Yougoslavie ont un parcours migratoire beaucoup plus complexe. La guerre de Bosnie a eu pour conséquence l'exode de minorités qui ont trouvé refuge dans des campements de fortune en Italie pendant parfois près de 15 ans, avant d'immigrer vers d'autres pays de l'Union Européenne. Ces familles connaissent aujourd'hui des problèmes administratifs complexes, certaines d'entre-elles relevant de l'apatridie et de l'asile. Les états-civils sont souvent non stabilisés et certaines personnes n'ont pas d'existence administrative (absence d'acte de naissance par exemple).

Le processus de régularisation est long et difficile : il n'est pas rare que des familles réussissent à obtenir un titre de séjour qu'après 10 ans d'accompagnement social et juridique.

S' il y a régulièrement de nouvelles arrivées, elles sont en lien avec un.e proche qui vit depuis plusieurs années sur le territoire. De nombreuses familles vivent à Montpellier ou dans l'Hérault depuis 10, voire 15 ans (dans le biterrois, Zénith ou Mosson notamment)

Nationalité des personnes vivant en bidonvilles (Montpellier, 2019)



2.3. PROCEDURES D'EXPULSION

De nombreux bidonvilles sont concernés par des procédures d'expulsion. Néanmoins, la Préfecture de l'Hérault (et les Préfets successifs) s'est engagée à ne pas accorder le concours de la force publique pour des évacuations de terrain sans solutions pérennes pour les familles qui y vivent.

- **Saporta (Propriétaire public, Lattes)** : les familles ont gagné en première instance, le

TGI rejetant le 16/03/2017 la demande d'expulsion de l'atteinte aux droits fondamentaux qu'elle constituerait. La Cour d'Appel a infirmé cette décision notamment en se basant sur les dispositions relatives au statut des gens du voyage qui ne correspond pas au statut des habitant.es du bidonville. Les familles vivent toujours sur le terrain.

- **Mas Rouge (Propriétaire privé, Montpellier)** : Les ménages ont interjeté appel de la décision du TGI qui leur accordait la possibilité de rester sur le terrain jusqu'au mois d'août 2017. La Cour d'Appel de Montpellier a confirmé la décision de première instance. Les ménages se sont pourvus en Cour de Cassation qui dans un revirement de jurisprudence a rejeté le pourvoi le 04/07/2019 en statuant sur le caractère « absolu » du droit de propriété. Les habitant.es du bidonville vont saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme.
- **Mas Rouge 2 (Propriétaire public)** : Dans une décision en date du 13/07/2018, le TGI de Montpellier a accordé un délai de 4 mois aux habitant.es et leur interdit de s'installer sur toute autre parcelle de la ZAC. La Cour d'Appel de Montpellier, dans un arrêt du 25/07/2019, confirme le jugement de première instance sauf sur l'interdiction de s'installer sur toute autre parcelle. Néanmoins, elle rappelle l'obligation de procéder à un contrôle de proportionnalité entre la mesure d'expulsion qui sanctionne l'occupation illicite, et le droit au respect de sa vie privée et familiale et au respect de son domicile (article 8 de la CEDH).
- **Nina Simone (Propriétaire Public, Montpellier)** : Une décision du 28/03/2019 accorde un délai de 3 mois aux familles et leur interdit de s'installer sur toute autre parcelle de la ZAC. Les familles ont saisi la Cour d'Appel. Dans une décision du 27.03.2020, la CA rappelé, tout en s'inscrivant dans la jurisprudence de la Cour de Cassation, qu'elle doit dans le cadre du contrôle de proportionnalité, mettre en balance le droit de propriété avec le droit au respect de la vie privée et familiale et les droits de l'enfant institués par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant. En argumentant sur la situation sociale des personnes, CA a accordé des délais aux occupant.es, et a restreint le périmètre de l'expulsion à la parcelle occupée.

2.4. SITUATION DANS LE BITTEROIS

Pendant un peu plus de deux années (2016 - 2017) l'association 2ChosesLune a été chargée d'une mission d'accompagnement social global qui a permis à de nombreuses personnes vivant en squat et bidonville de s'insérer, via l'emploi et le logement. Fin 2017, 11 % des ménages avaient fait une demande et étaient en attente d'une orientation SIAO.

A la suite de la fin de la mission d'accompagnement des personnes vivant en squat et bidonville confiée à 2Choses Lune, L'équipe bidonvilles de la Cimade a été chargée d'une

mission d'évaluation au premier trimestre 2019.

Sur le site « Route de Maraussan » le nombre de familles a fortement décru. L'investissement bénévole de la Cimade de Béziers, notamment sur l'accompagnement relatif au séjour a permis l'obtention de nombreux titres de séjour et la sortie des personnes vers du logement. De jeunes adultes ont également quitté le domicile parental, et des personnes ont été incarcérées. Le besoin d'un accompagnement à l'insertion socio-professionnelle est toujours patent. Le recensement est passé route de Maraussan de 15 ménages (60 personnes) en 2016 à 2 ménages début 2019.

Les sites de squat ont connu de nombreux mouvements à la suite d'expulsions. Le nombre de personnes vivant en squat, hébergés par le CD, en situation de mal logement, chez des « marchands de sommeil » ou dont le lieu de résidence inconnu reste stable. Il y a aujourd'hui environ 210 personnes concernées par cette problématique : les bénéficiaires de l'accompagnement social ont été perdus par un trop long arrêt.

2.5. LA RESORPTION DU BIDONVILLE DE SETE

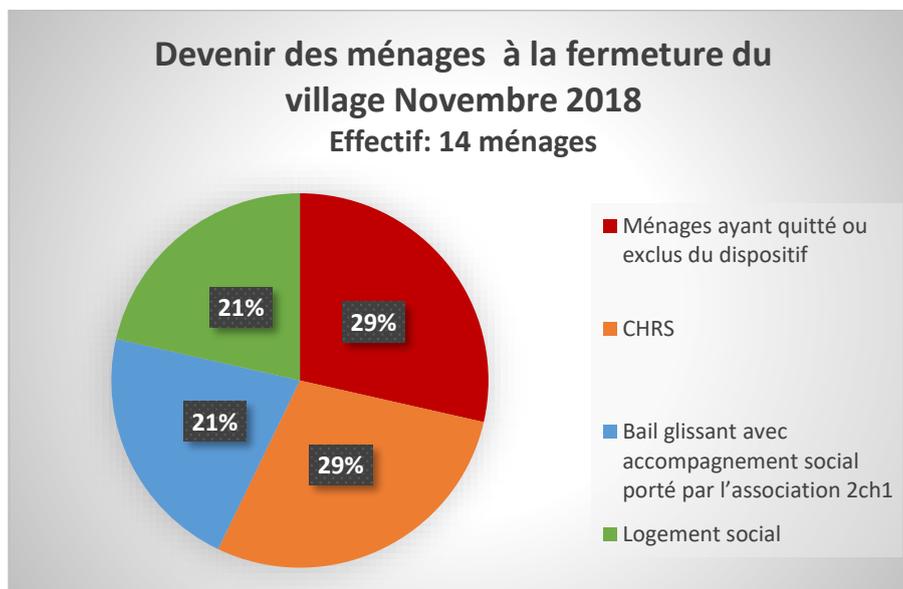
L'opération de résorption du bidonville réalisée au début de l'année 2018 est un succès³ concernant le relogement des familles.

Les ménages orientés à la fermeture du « village d'insertion » vers le logement social se maintiennent dans le logement.

Concernant les 3 ménages orientés vers un dispositif de bail glissant dans un logement social avec un accompagnement social effectué par 2 choses Lune, le bail a effectivement glissé pour deux d'entre eux. Un ménage a choisi de quitter la France pour aller en Allemagne juste avant le glissement du bail.

Les 2 ménages ont été orientés vers un CHRS. Pour une des familles, malgré un accompagnement très positif, le sentiment d'isolement a conduit à un retour sur un bidonville.

³ Voir le rapport de [l'Observatoire des bidonvilles de l'Hérault 2018](#), p 24-27



2.6. LE PROJET DE RESORPTION DU BIDONVILLE DE CELLENEUVE A MONTPELLIER

Le site est l'un des plus importants de l'agglomération, où vivent habituellement entre 150 et 200 personnes dans des conditions de vie particulièrement précaires. La parcelle où est situé le bidonville appartient à la société d'économie mixite de l'agglomération (SAAM) et est située dans un quartier en plein développement. De fait, les projets prévus sur le site ne peuvent avancer.

Depuis septembre 2017, un projet de résorption du bidonville est porté par l'ensemble des acteurs. Coordonné par la préfecture, il implique tous les acteurs concernés par la problématique : la Métropole et la Mairie, mais aussi les bailleurs sociaux, le SIAO, la Caisse d'Allocations Familiales, les associations porteuses de dispositifs Accueil Hébergement Insertion (AHI), la Fondation Abbé Pierre, et les associations de terrain (AREA, La Cimade, Médecins du Monde)

La résorption du bidonville de Celleneuve passe par une double orientation : vers un logement avec accompagnement social pour les ménages solvables et vers un terrain dit de transition pour les autres.

Les habitant-es ont été accompagné-es dans leurs démarches d'insertion par La Cimade de janvier 2015 jusqu'à janvier 2018. En janvier 2018, l'association 2 Choses Lune a repris l'accompagnement, en attendant l'orientation des ménages vers le terrain de transition. La partie du projet « terrain de transition » est aujourd'hui stoppée, le permis de construire ayant été invalidé. Néanmoins, des ménages accèdent au logement.

- **UNE ENTREE DIRECTE DANS LE LOGEMENT VIA UN DISPOSITIF DE BAUX GLISSANTS AVEC ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Les ménages insérés professionnellement sont orientés vers un logement social avec un accompagnement social renforcé.

Quatre associations porteuses de dispositifs d'Accueil et d'Hébergement d'Insertion ont été conventionnées pour ce projet : l'AERS, La Clairière, La Maison du logement (Adages), et Gestare.

Prévu pour un an, l'accompagnement peut être plus long si les conditions du glissement du bail ne sont pas remplies. 20 appartements ont été fléchés pour ce dispositif par les bailleurs sociaux.

Sur les 225 personnes identifiées par l'équipe de 2ChosesLune comme habitantes de Celleneuve en octobre 2019, 28 personnes ont eu accès à un logement (mars 2020) :

- 11 ménages ont accédé au dispositif de bail glissant créé pour la résorption du bidonville de Celleneuve
- 2 ménages (qui ne figuraient pas sur la liste de janvier 2018) ont accédé au logement AHI via le droit commun
- De plus, 5 ménages ont leur dossier validé par la commission SIAO ad hoc, et sont en attente de leur orientation vers un logement social.

Les premiers ménages ont été orientés il y a plus d'un an, et on peut aujourd'hui tirer les premiers enseignements des dispositifs de Celleneuve et de Sète.

2.7. FREINS ET LEVIERS A LA RESORPTION DES BIDONVILLES SUR L'HERAULT

➤ Une certaine souplesse est nécessaire sur les contours de l'opération

La comptabilisation à un moment précis a eu pour conséquence une baisse (12%) du nombre de personnes recensées en 2017 (octobre 2017 à un moment T, 155 personnes) par rapport à 2016, et une forte augmentation par la suite. En effet, en janvier 2018, entre 178 et 185 personnes étaient identifiées. En octobre 2019, 2 ChosesLune en a identifiées 225.

Or, de nombreuses personnes, éloignées de l'insertion, ne vivent pas sur un bidonville de manière continue, et n'étaient donc pas présentes à l'établissement de la première liste. Les Aller-retours (vers le pays d'origine et ou d'autres villes de France) rendent compliquée la comptabilisation précise à un moment T pour attribuer une place dans un dispositif d'insertion. Et ce d'autant plus lorsque le projet s'entend sur une temporalité longue.

Des personnes qui avaient déjà résidé sur le bidonville, ou des proches de familles y résidant, ont vu le projet comme une opportunité. Par ailleurs, d'autres personnes, présentes sur les premières listes d'habitantes, sont parties et ne sont pas revenues.

Les dispositifs doivent donc s'adapter, en fonction de la situation personnelle des personnes : les personnes dans des situations équivalentes (notamment particulièrement vulnérables, ou insérés professionnellement) doivent se voir proposer une solution équivalente.

➤ **L'approche site par site est efficiente, mais ne doit pas créer d'inégalités**

L'approche site par site permet, en focalisant les actions, de résorber efficacement un site, comme cela a été le cas à Sète.

Cependant mettre en place des dispositifs ad hoc dans la durée crée des inégalités. Ainsi, le dispositif de bail glissant avec un fort accompagnement social devrait être étendu aux autres sites, et d'autant plus qu'il n'y a plus de personnes autonomes financièrement à Celleneuve.

➤ **Le respect de la temporalité des personnes est une des conditions à la réussite du projet**

A Celleneuve, l'insertion professionnelle des personnes n'est dans la majorité des cas pas encore consolidée, et la proposition de logement est faite avant qu'ils n'en aient fait la demande. En effet, la contrainte financière du dispositif a fait glisser le diagnostic de ménages « proches de l'insertion » à ménages « solvables ».

L'entrée dans le logement est donc précoce par rapport aux parcours d'insertion. L'investissement du logement et la continuité du travail social sera le corollaire du maintien dans les lieux.

➤ **Importance du travail partenarial entre associations de terrain et AHI**

Pour la majorité des européens la régularité du séjour sur le territoire français dépend de l'activité professionnelle. A cet égard l'accompagnement par une association spécialisée est fondamental. Il est nécessaire de prendre en compte certaines « spécificités » administratives : ainsi la CAF suspend régulièrement les droits pour les réexaminer. De plus, [une interprétation erronée des textes conduit souvent la CAF à](#) considérer que le nombre d'heures travaillées est insuffisant pour se prévaloir de la régularité du séjour. L'ouverture des droits en matière de santé peut lui aussi être complexe.

Sur le dispositif de Celleneuve, l'accompagnement par les associations AHI a débuté dès l'orientation confirmée par le SIAO, de manière à faciliter l'entrée dans le logement et à relayer La Cimade. De plus la rencontre régulière au début de l'action entre associations AHI et associations intervenant en bidonvilles (formations, réunions) a permis la construction d'un travail partenarial, permettant une meilleure compréhension de l'action de chacun.e.

Enfin, il est important de noter que sur ce dispositif l'accompagnement dans le logement

concerne toutes les problématiques sociales qui peuvent être rencontrées : logement, emploi, éducation, santé ... jusqu'à l'accès à la culture et aux loisirs, ce qui est positif.

➤ **Une réflexion sur les propositions pour les personnes éloignées d'un parcours d'insertion est souhaitable**

Il faut veiller à ce que les personnes dont l'insertion professionnelle est peu probable à moyen terme se voient aussi proposer une solution adaptée. Il s'agit en majorité de personnes gravement malades, dont la situation relèverait d'Appartement de Coordination Thérapeutique ou de CHRS, ou de personnes âgées qui n'ont pas de droits sociaux ouverts en France.

Il peut aussi s'agir de personnes dont le parcours d'insertion aujourd'hui, ou qui ont besoin de plus de temps pour se projeter dans l'emploi ou dans un dispositif institutionnel.

L'opération de résorption du bidonville de Celleneuve a été construite pour proposer à chacun des ménages vivant sur le bidonville une solution pérenne. Sortir d'une logique de sélection des familles les plus proches de l'insertion pour s'adresser à tous les ménages vivant sur un site constitue une évolution remarquable des politiques publiques en matière de résorption des bidonvilles.

Il est important aussi de noter que malgré l'organisation d'un terrain de transition, l'entrée sur un logement pour les familles solvables est bâtie sur les dispositifs de droit commun. Ce dispositif peut ainsi être considéré comme une première expérience de logement d'abord.

3. LES BIDONVILLES DANS L'HERAULT : VERS L'INSERTION

3.1. UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL

Dès le début du projet de plateforme héraultaise, les associations ont porté une volonté de mener un travail social global. Il vise à considérer le ménage comme un groupe singulier composé d'individus dont les problématiques doivent être envisagées globalement. Les freins à l'emploi, au logement, à la santé ou encore à la scolarisation ne proviennent pas d'une cause initiale mais bien de l'interaction de causalités internes et/ou externes.

L'objectif du travail social est de permettre aux personnes d'être en mesure de faire des choix. A cette fin, il s'agit d'accompagner vers l'autonomie les personnes, que cela soit dans l'exercice de leurs droits sociaux ou dans leur recherche d'emploi. Cela nécessite pour elles de sortir du bidonville et d'identifier les institutions et leur fonctionnement. Le travail social accompagne cet apprentissage de l'autonomie : physiquement puis en s'effaçant au fur et à mesure que l'assurance s'acquière.

Les démarches vers l'insertion sont longues et nombreuses. A titre indicatif, voici la liste des démarches pour lesquelles une personne est accompagnée dans son parcours vers l'insertion. Cette liste ne comprend pas les entretiens réguliers avec la travailleuse sociale référente. L'accompagnement est fondé sur la mobilisation des dispositifs de droit commun.

- **Accès aux droits :**

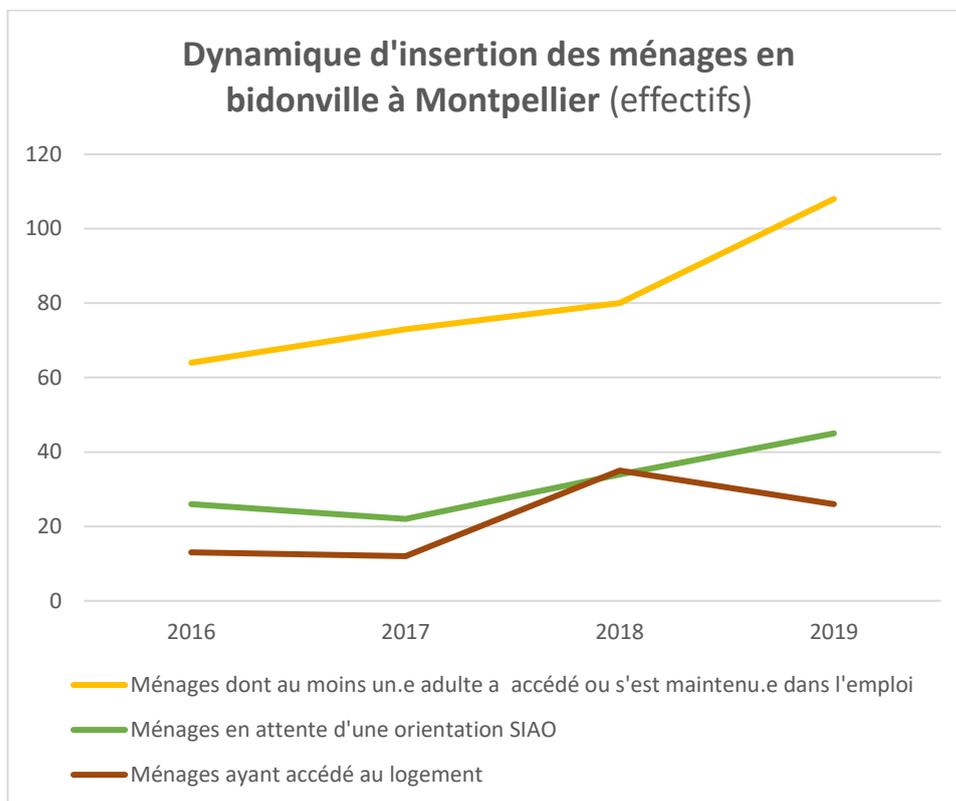
- Domiciliation administrative
- Etat civil
- Assurance maladie (AME, PUMA, affiliation « classique » avec mutuelle)
- Droit au séjour / contestation d'OQTF
- Droits CAF (une fois en situation de travail)
- Ouverture et accompagnement à la gestion de compte en banque
- Déclarations d'impôts
- Contestation expulsion de terrain
- Droit civil (Juge des enfants, juge aux affaires familiales...)
- Droit pénal
- Droit du travail

- **Aide sociale :**

- Mise en relation avec la référente sociale du Conseil Départemental et médiation
- **Médiation santé :**
 - Mise en lien avec un médecin référent
 - Consultations médicales (praticiens libéraux, CHU ...)
- **Accompagnement vers l'emploi :**
 - Inscription Pôle Emploi et Mission Locale d'Insertion. Actualisations
 - Elaboration de CV, Lettres de motivation, candidature (salon « TAF » ...)
 - Orientations formation Français Langue Étrangère / Formation conventionnée ou rémunérée
 - Simulation d'entretiens
 - Inscriptions dans les associations d'insertion
 - Accompagnement à la création et à la gestion de microentreprises d'éco-recyclage
 - Travail en réseau avec les entreprises, dont IAE
 - Médiations avec les employeurs
- **Accompagnement vers l'hébergement et le logement :**
 - Demande de mise à l'abri au Conseil Départemental / 115
 - Demande de SIAO et réactualisation via les travailleurs sociaux du Conseil Départemental
 - Travail partenarial avec les associations AHI, les dispositifs de mise à l'abri
 - Demande de logement social
 - DAHO/DALO

La réelle spécificité des associations membres de la plateforme est celle d'un travail social hors les murs basé sur l'aller-vers et qui s'appuie sur la libre-adhésion.

La dynamique d'insertion encouragée par l'accompagnement global est visualisable sur ce graphique :



3.2. LA MEDIATION SANTE

AREA porte depuis 2016 un projet de médiation santé. Elle est intégrée dans le [dispositif national de médiation sanitaire](#) piloté par l'ASAV avec le soutien du Ministère de la santé et l'appui méthodologique de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé.

La médiatrice santé intervient à la demande des référent-es de terrain des associations avec qui un partenariat est institué, lorsque la problématique de la personne relève majoritairement de la santé, notamment sur des situations complexes (oncologie, grossesses précoces, pluri-pathologie...) Les médiatrices sociales de la Cimade restent les référentes sociales de la situation. L'expertise de la médiatrice santé et le travail en co-référence facilitent l'accompagnement des situations les plus graves (multi-pathologie, impact du pronostic vital, pas de relai familial possible...)

Si l'équipe d'AREA compte en son sein une médiatrice santé dont le champ d'intervention est exclusivement lié à la santé, tous les médiatrices et travailleurs sociaux intervenant dans les bidonvilles sont eux amenés à intervenir sur ces problématiques auprès des personnes qu'ils accompagnent.

La médiatrice santé coordonne le parcours de soins en lien avec le médecin référent, met en place un dossier médical personnel (fourniture d'un classeur dédié), de manière à éviter une redondance de consultations et d'analyses. L'objectif est d'arriver à ce que la personne soit suffisamment autonome pour gérer seule son parcours de soins, le

professionnel de santé pouvant faire appel si nécessaire à un service d'interprétariat par téléphone.

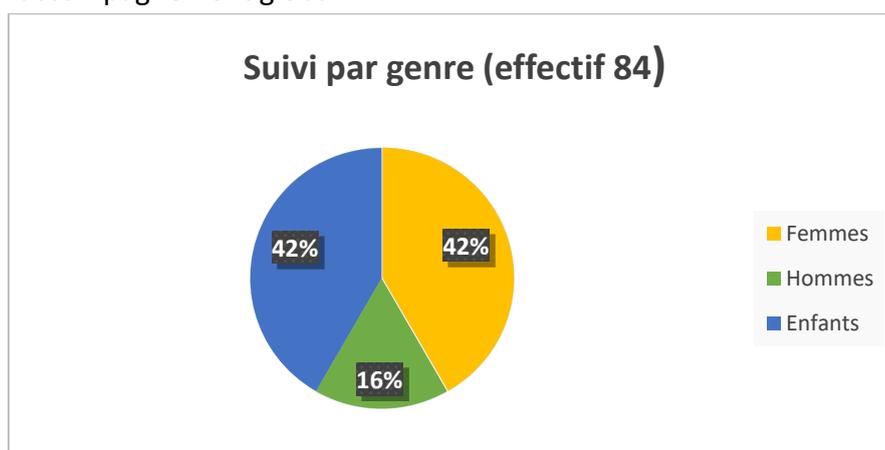
La médiatrice santé possède à la fois la connaissance des publics ciblés et celle du fonctionnement des institutions du domaine de la santé. Par son travail, elle crée une interface permettant une meilleure connaissance réciproque en encourageant et facilitant l'intervention d'acteurs de santé et d'animateurs de prévention pour mener des actions d'éducation à la santé auprès du public. Pour ce faire, il s'agit d'amener les structures déjà investies sur les thématiques de santé à intervenir auprès des personnes vivant en bidonville. Les premières actions collectives peuvent avoir lieu sur le lieu de vie des personnes, mais l'objectif est que les personnes se déplacent dans les structures. La création de partenariats entre associations et associations-institutions, ainsi que l'organisation d'actions collectives fait partie intégrante de la mission de la médiatrice, et participent à la prévention sur un temps long.

3.2.1. PERSONNES ACCOMPAGNEES ET EFFETS NOTABLES

La question de la santé est préoccupante pour près de la moitié des adultes vivant en bidonville. Près d'un quart déclaraient en 2018 que leur santé impactait négativement leur insertion professionnelle.

Le travail sur la santé repose sur un travail partenarial coordonné avec les structures du sanitaire et du social : Médecins du Monde, La PASS, les différents services de l'hôpital (notamment maternité), la PMI et des associations spécialisées.

En 2019, la médiatrice santé d'AREA a accompagné 84 personnes dans le cadre d'un parcours de soins coordonnés. Cela représente uniquement les personnes accompagnées par la médiatrice, c'est-à-dire que la problématique de ces personnes relevait principalement de la santé. D'autres personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'accompagnement global.



Le nombre de personnes accompagnées dans leur parcours de soins a augmenté (63 personnes suivies en 2018). En effet, du fait de l'accès des personnes à l'autonomie, la

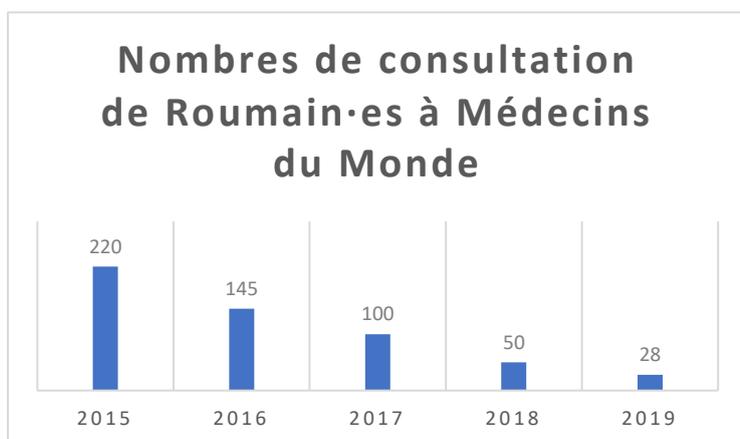
médiatrice peut être moins présente sur les accompagnements physiques, qui sont les plus chronophages, et donc accompagner plus de personnes dans leur parcours.

Les femmes sont sur-représentées dans l'accompagnement santé. Les accompagnements liés à la Santé Sexuelle et Reproductive sont plus nombreux que pour les hommes ainsi que les accompagnements liés aux soins concernant les enfants que les femmes assurent majoritairement. D'autres facteurs peuvent expliquer cette prédominance d'accompagnement de femmes en matière de santé. L'accompagnement médical est un espace de parole et permet une première relation avec l'équipe d'AREA pour des personnes qui ne sont pas encore dans une démarche d'insertion professionnelle.

3.2.2. L'ÉVOLUTION DE LA NATURE DES ACCOMPAGNEMENTS ET DES ORIENTATIONS

En 2019, 93 % de ces accompagnements ou orientation en matière de santé l'ont été vers des structures de droit commun (c'est-à-dire hors PASS, Médecins du Monde et Planning Familial), en grande majorité des praticien·nes libéraux·les. Les orientations vers le droit commun traduisent aussi la forte couverture santé des personnes accompagnées.

Les statistiques des personnes de nationalité roumaine reçues par Médecins du Monde à Montpellier en consultation sont explicites :



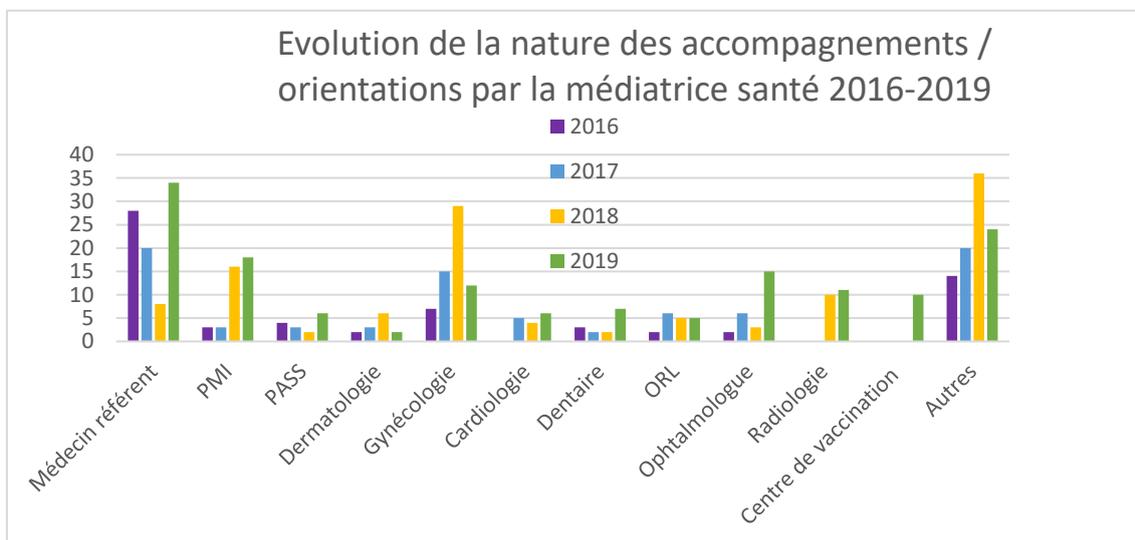
Les données de Médecins du Monde sont sur la nationalité des patient·es.

La quasi-totalité des roumain·es qui y sont reçus·es en consultation vivent en bidonville.

Les personnes se rendant à médecins du Monde pour des consultations sont à 90 % des personnes n'ayant pas de droits ouverts à l'assurance maladie. Si en 2015 un tiers des patient·es de Médecins du Monde étaient roumain·es / vivaient en bidonville, ces personnes représentent moins d'un douzième en 2019. Ceci vient corroborer le fort rapprochement des habitant·es des bidonvilles du droit commun depuis 4 ans : ouverture des droits à l'assurance maladie et consultations dans le secteur libéral, notamment auprès des médecins référent·es.

Les pathologies des personnes accompagnées par la médiation santé peuvent avoir des

liens directs avec la précarité : douleurs musculosquelettiques (travail physique) et rhumatismes pour les personnes les plus âgées, troubles de nature gastroentérologique, maladies cardiovasculaires (souvent en lien avec l'alimentation). Les pathologies lourdes comme les hépatites, les diabètes, les maladies psychiques sont souvent associées à d'autres pathologies qui demandent une coordination fine entre la médiatrice santé et la travailleuse sociale référente.



En 2019, beaucoup d'accompagnements ont concerné des enfants. Un travail important lié à la vaccination, notamment à la suite des épidémies de rougeole (2018) et d'hépatite A (2019) qui ont donné lieu à un travail partenarial important avec le centre de vaccination Bouisson Bertrand et la PMI. Cet axe de travail se traduit par une hausse des accompagnements et orientation vers ces partenaires.

Les conditions de vie liées à l'habitat en bidonville ont une incidence directe sur la santé des personnes. Ainsi, les infections urinaires sont sur-représentées. Non pas en raison d'une absence d'hygiène mais parce que les personnes ne boivent pas suffisamment : il faut acheter de l'eau potable et ensuite la transporter, et l'on évite de boire lorsqu'aller aux toilettes est trop contraignant. La vie sur le bidonville et la précarité inhérente à celle-ci peut avoir des conséquences dramatiques : [une personne âgée exploitée durant la période de canicule chez un maraicher est ainsi décédée cet été.](#)

En 2019, La Cimade, Médecins du Monde et la Cimade ont répondu à un appel à projet de l'ARS sur la médiation santé à destination des habitant·es des squats et bidonvilles de Montpellier.

Le choix a été fait de privilégier un projet axé sur l'animation d'un réseau de professionnel·les de santé libéraux et l'organisation d'action de prévention collective.

Si les professionnel·les des associations de terrain vont continuer les accompagnements individuels en matière de santé, il n'y aura plus de poste ad hoc. C'est donc l'occasion de tirer les enseignement de 4 ans de médiation santé sur les bidonvilles.

3.2.3. RETOURS SUR 4 ANS DE MEDIATION SANTE SUR LES BIDONVILLES

Les enseignements tirés du travail de la médiatrice santé pendant quatre ans permettent de tirer un certain nombre d'observations.

- La médiation a essentiellement effectué des accompagnements individuels. L'importance des demandes, et la gravité des problématiques a conduit à délaissé les actions collectives.
Cependant, **après 4 ans de projet, il est constaté une forte augmentation de l'autonomie des personnes accompagnées**, et par conséquent une baisse du besoin en accompagnement individuels.
- **Un travail conséquent de sensibilisation des professionnel·les de santé est nécessaire.**
Peu de professionnel·les sont sensibilisés à la prise en compte du contexte social dans lequel vivent leurs patient·es. Leur regard peut aussi être très jugeant. Les soignant·es peuvent ressentir de l'embarras, en particulier pour des personnes qui ont une apparence de « laisser-aller » et ont des difficultés à respecter le parcours de soin construit pour elles par l'institution.
Les difficultés de communication liées à la langue ne sont que peu résolues par le recours à un interprète, même au CHU. De la même manière, le travail en partenariat avec un·e professionnel·le du travail social n'est pas une évidence pour les soignant·es.
- **Il y a un réel problème sur les prises en charge de pathologies lourdes à la sortie de l'hôpital.** Les équipes s'épuisent pour trouver des solutions pour des personnes dont l'état de santé est incompatible avec un retour sur le bidonville : personnes en fin de vie (oncologie), nourrissons malades ou prématurés, personnes atteintes de pathologies graves.
- L'accompagnement des jeunes couples à l'arrivée du premier enfant est importante. Ces moments permettent aux parents de véritablement se saisir de l'accompagnement péri-natal proposé aux parents, et par la suite de l'accompagnement de la santé de l'enfant. [Le Car'Mat'](#) est un outil précieux. Pour

les ménages affiliés à l'assurance maladie de droit commun, le PRADO permet de bénéficier d'une visite d'une sage-femme libérale à domicile, fut-il un bidonville.

- La position d'un·e professionnel·le du travail social dont la mission concerne uniquement la santé dans une équipe chargée d'un accompagnement social global a pu être difficile à faire comprendre, notamment vis-à-vis des personnes accompagnées.
- L'importance des problématiques en lien avec la santé peut justifier un poste ad hoc. Cependant, **l'enchâssement des problématiques de santé dans le social rend nécessaire la possibilité d'élargir le champs de l'action en santé**. Par exemple, pour les jeunes gens qui viennent de commencer une vie de couple, un accompagnement axé sur la sexualité n'est souvent pas possible. En revanche, le lien de confiance tissé pendant l'accompagnement à l'insertion professionnelle va permettre, dans un second temps, d'aborder ces questions.

3.3. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

3.3.1. UNE INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE EN PROGRESSION

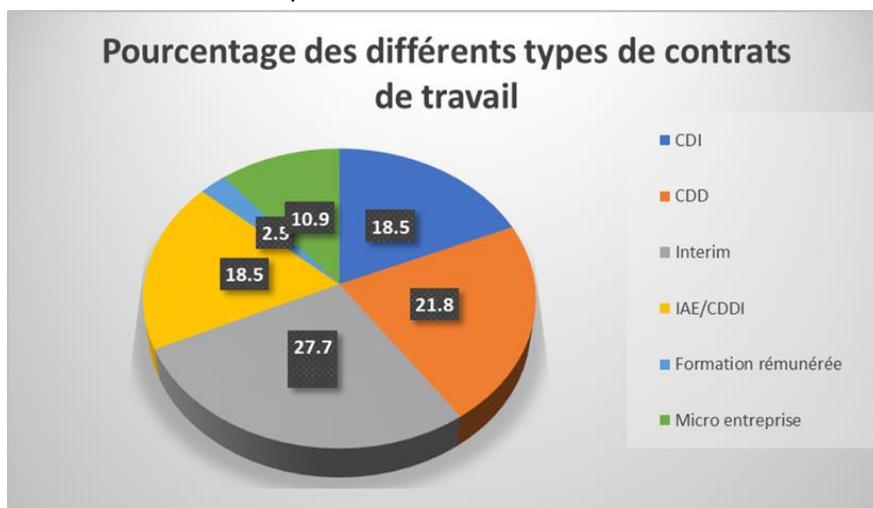
Fin 2019, 25 % des adultes vivant sur les bidonvilles à Montpellier ont travaillé au cours de l'année (11 % des femmes et 41 % des hommes).



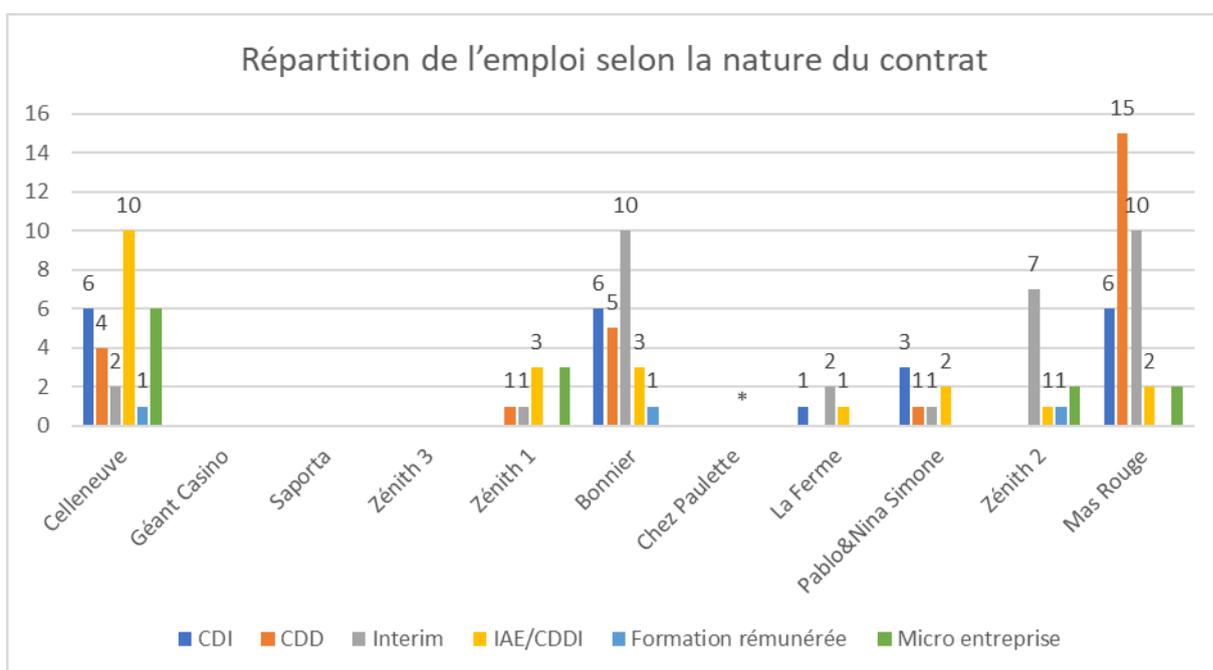
Chaque année davantage de personnes intègrent l'emploi, que cela soit à travers des contrats de travail ou des micro-entreprises d'éco-recyclage.

De façon systémique, les associations constatent également que l'entrée vers l'emploi se fait à travers des contrats précaires – CDD, intérim – puis évoluent vers davantage de stabilité.

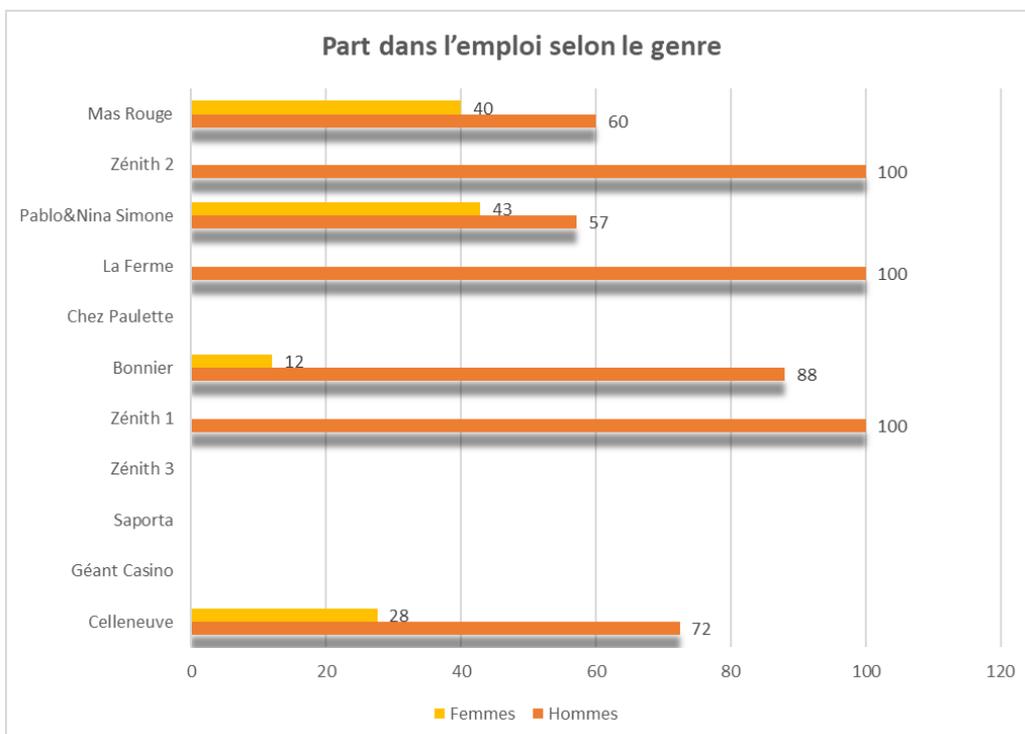
La micro-entreprise en tant qu'éco-recycleur·euse est la plupart du temps une solution temporaire pour les personnes qui peuvent accéder au marché du travail. En effet, si les personnes âgées et celles dont la santé ne permet une activité économique contractuelle conservent longtemps leurs micro-entreprises, en revanche, la majorité des individus met fin à cette activité libérale dès stabilisation de l'emploi (CDD de 6 mois au moins ou CDI).



Les situations restent néanmoins très différentes selon les sites. Les bidonvilles où vivent majoritairement des ressortissant.es d'ex-Yougoslavie sont touchés par un sous-emploi structurel, ces personnes ne pouvant accéder au travail en France si elles ne sont pas en situation régulière sur le territoire français. Souvent demandeuses et demandeurs d'asile déboutés vivant depuis des années sur le territoire, ils et elles ne peuvent majoritairement travailler ou ouvrir des droits. Condamnés à un statu quo, ils et elles éprouvent de grandes difficultés à régulariser leur situation. Ces inégalités tirées de leur statut administratif, se retrouvent dans d'autres domaines tel qu'une sur-représentation parmi les bénéficiaires d'une aide financière du Conseil Départemental, ou encore les bénéficiaires de l'AME.



Les inégalités genrées de l'accès à l'emploi se répètent cette année encore. Seules 6,52% des personnes en activité au 31 décembre 2018 étaient des femmes, en 2019 elles représentent 11 % des salariées, soit presque le double. Cette inégalité varie néanmoins selon les bidonvilles, celui du Mas Rouge étant le lieu où les femmes s'avèrent fortement représentées parmi les salariés. Un autre biais vient encore amoindrir le rôle des femmes dans l'obtention des ressources : les micro-entreprises d'éco-recyclage sont encore majoritairement déclarées par les hommes, alors même que les femmes y jouent un rôle fondamental, tant dans la recherche que la réparation ou la vente des objets.



L'insertion socio-professionnelle permet la stabilisation de la situation financière du ménage. Avec elle se joue la question de l'insertion et de la mixité sociale (vis-à-vis des collègues notamment), et l'assiduité scolaire des enfants. La demande de logement se fait généralement une fois la situation professionnelle stabilisée.

3.3.3. LE DROIT AU SEJOUR : INDISPENSABLE A L'INSERTION, NOTAMMENT POUR LES NON-EUROPÉEN.NES

La problématique a positivement évolué sur le territoire, en lien avec l'insertion professionnelle de nombreux ménages de nationalité européenne.

Cependant le problème reste entier pour les ressortissant.es extra-communautaires. Présent.es depuis de nombreuses années sur le territoire, une vie souvent en marge rend compliqué l'apport de la preuve de leur séjour en France. La non-régularisation de leur séjour renforce cette marginalité : l'insertion professionnelle est impossible et il ne leur reste que la débrouille et le travail « au noir ». Les difficultés d'insertion vont en se renforçant lorsque sur plusieurs générations le statut de « sans papiers » devient quasi-héréditaire.

Les difficultés liées au statut administratif sont accentuées par la quasi-impossibilité d'obtenir des rendez-vous aux guichets préfectoraux ⁴. Ainsi, même lorsque la situation devrait pouvoir être examinée positivement par les services préfectoraux, l'accès à la régularisation est complexifié.

⁴ <http://aguichetsfermes.lacimade.org/>

Envisager une politique de régularisation pourrait être vecteur d'évolutions positives. Ainsi une famille du Mas Rouge régularisée a eu accès à l'emploi et au logement pour 3 adultes sur 5 en quelques mois après avoir obtenu des titres de séjour.

3.3.3. LA « DEMATERIALISATION », UN REEL FREIN A L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Comme pour toutes et tous les précaires, la dématérialisation des procédures administratives complexifie l'accès aux services publics voire favorise le non-recours aux droits. Les problématiques sont particulièrement criantes pour Pôle emploi, la Caisse d'Allocation Familiales ou La Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

L'outil informatique est difficile à gérer pour des personnes qui maîtrisent souvent mal l'écrit et doivent faire face à l'apprentissage supplémentaire de la gestion de cet outil. Les personnes doivent pourtant se créer un compte courriel et aller le consulter régulièrement.

Se pose ensuite l'accès matériel à l'environnement informatique : personne ne dispose en squat ou bidonville d'un ordinateur connecté à internet. Les smartphones sont certes facilitateurs mais seule une minorité en dispose et bénéficie d'un abonnement 4G.

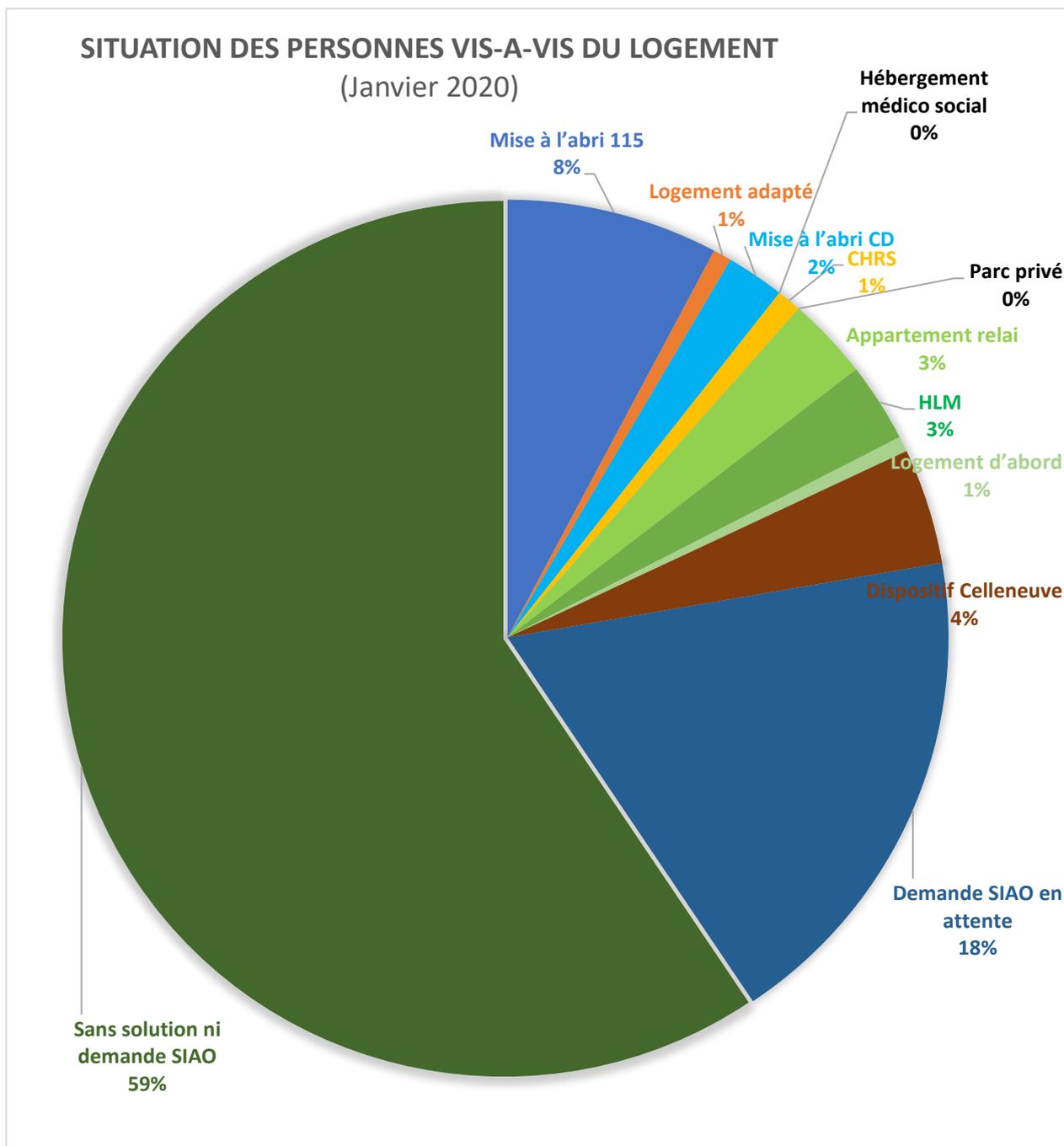
Cette disparition des guichets où les usagers pouvaient avoir un contact direct avec un.e agent pour faire avancer leur situation administrative a pour conséquence la nécessité de trouver une personne maîtrisant l'informatique, et constitue dès lors un frein à l'autonomie. Dans le meilleur des cas, ce sera un.e professionnel.le du travail social, mais cela peut être aussi une personne cherchant à se faire rémunérer pour un service pour lequel elle n'est pas nécessairement compétente.

Pour la CAF, il est certes possible de communiquer par courrier mais la multiplicité des demandes, généralement contradictoires, parfois absurdes, rend le délai de traitement des dossiers tout à fait déraisonnable. Les permanences d'accueil physique de la CAF ont été supprimées. Il est nécessaire de prendre un rendez-vous. Le temps passé par les équipes sur l'interface de la CAF est considérable : si l'informatisation est clairement un problème, l'opacité du système concourt au non-recours aux droits.

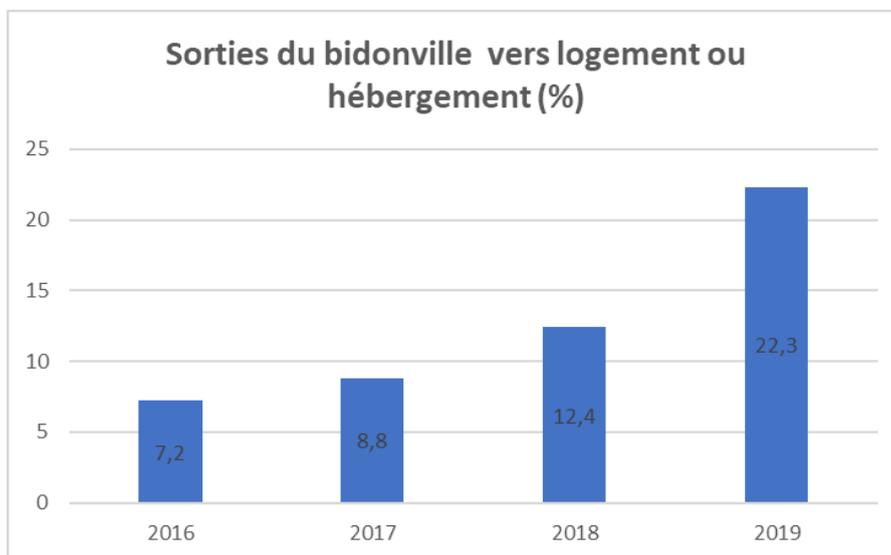
Le RSI et la CPAM sont elles aussi passées à l'informatisation : les auto-entreprises nécessitent une carte bancaire pour faire les virements à l'URSSAF, les déclarations trimestrielles se font en ligne, quand il y a un an tout pouvait encore se faire au guichet. De manière subséquente, cela ralentit le processus d'autonomisation des personnes et complexifie le rôle du travailleur.euse social qui devient animateur.trice informatique.

3.4. Accès à l'hébergement et au logement

De plus en plus de ménages demandent à avoir accès à un logement. Ainsi, 41 % des ménages montpellierains ont effectué une demande auprès des services du SIAO, qui propose des dispositifs qui prévoient un accompagnement social dans le logement (il n'y a pratiquement pas d'entrées dans le logement privé en direct)



Le nombre de demandes de SIAO est en lien direct avec l'augmentation de l'insertion professionnelle.

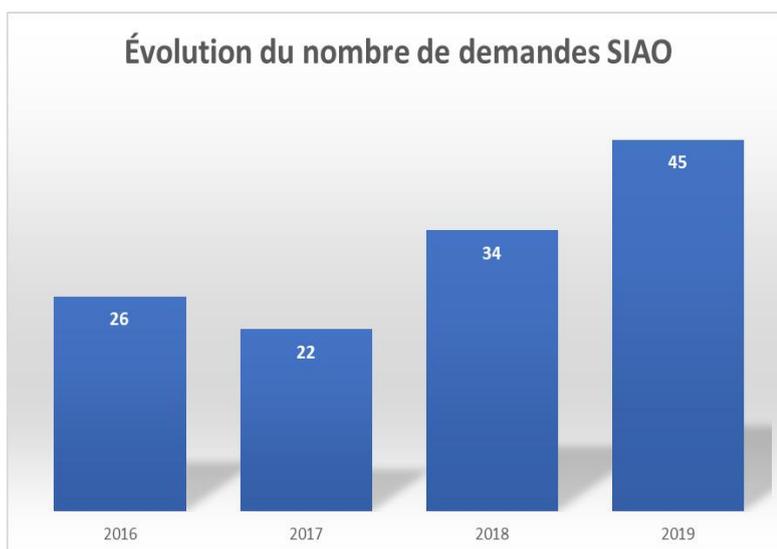


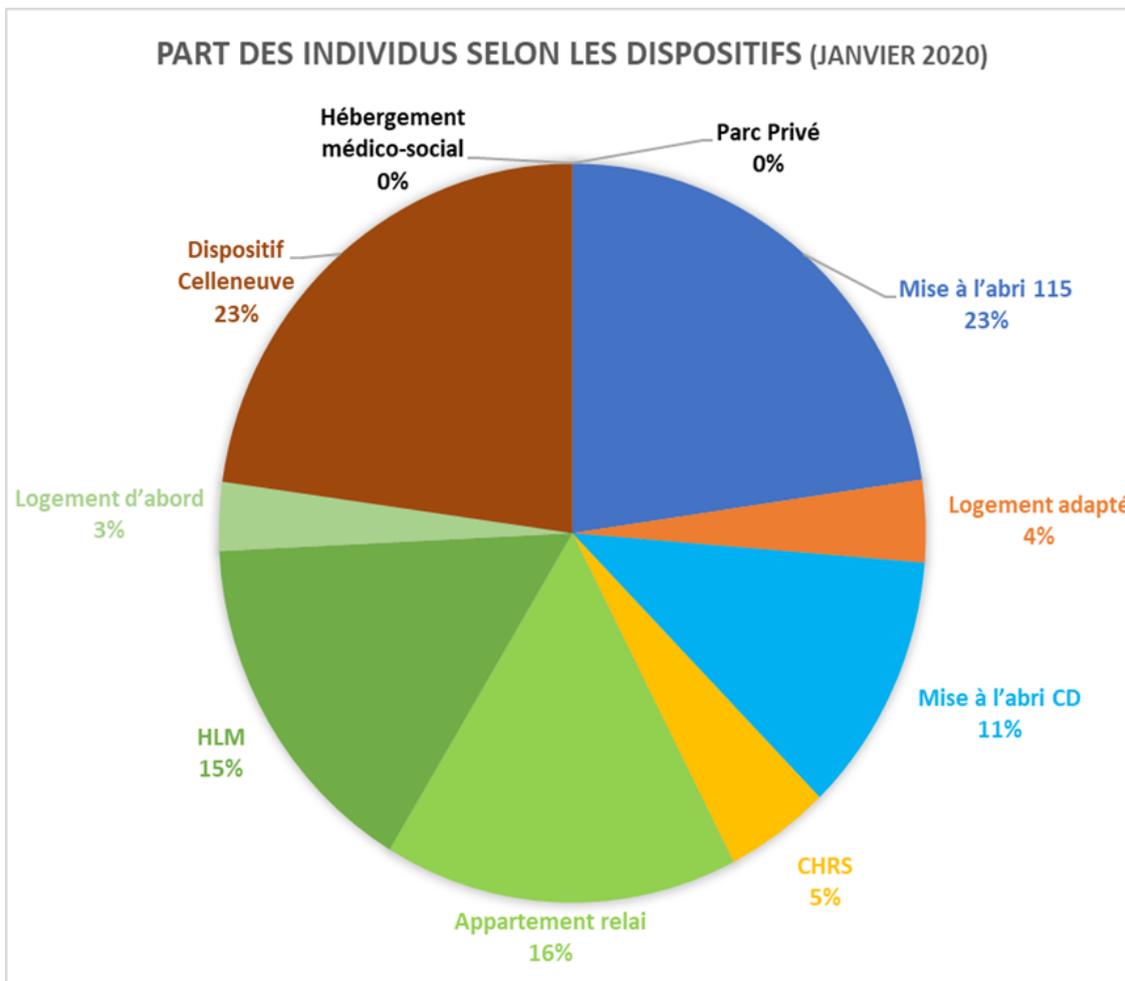
Les données chiffrées font apparaître :

➤ **Un embouteillage au niveau du SIAO**

Cependant, les réponses ne sont pas à la hauteur de la demande, même si elles sont plus nombreuses. 22.3 % des habitant-es des bidonvilles sont sortis vers le logement ou l'hébergement (hors 115 et mise à l'abri) en 2019. Ils représentaient 12.4 % en 2018, 7% en 2016 et 9% en 2017.

L'année 2019 a également été marquée par quelques dysfonctionnements du dispositif SIAO, des difficultés étant apparues au niveau de la réactualisation d'un certain nombre de dossiers par les agences départementales et un allongement du délai d'attente pour les familles.





➤ **De grandes difficultés à entrer sur l'hébergement médico-social et en CHRS**

Alors que des ménages devraient pouvoir bénéficier d'un accompagnement médical dans le logement, comme dans les Appartement de Coordination Thérapeutique ; ou d'un accompagnement à l'insertion sociale renforcé, comme les CHRS, les personnes vivant en bidonville voient s'ajouter à l'insuffisance des places dans ces dispositifs un frein supplémentaire dû à leur nationalité.

Sur certains dispositifs médico-sociaux c'est l'absence de ressources qui motive le refus de prise en charge. Pour les CHRS, le rejet est étendu aux européen-nes. Pourtant, ce dispositif relève de l'accueil inconditionnel et vise à accueillir toute personne qui rencontre de « *graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion* » jusqu'à ce qu'elle puisse « *accéder ou recouvrer son autonomie personnelle et sociale* » (art L 345-1 CASF). Les rejets stéréotypés ont généralement été motivés par l'absence de ressources, quand bien même les familles étaient en situation d'emploi. Les familles ne sont pas directement informées du sort de leur dossier : la réponse positive ou négative, comme les demandes d'informations complémentaires transitent par l'assistante sociale de secteur. Ceci explique en partie le peu de recours contre ces refus illégaux.

➤ **L'importance des dispositifs dédiés (Celleneuve)**

A lui seul, le dispositif de relogement dédié à la résorption du bidonville de Celleneuve a répondu à 23 % des personnes qui ont eu accès à un dispositif d'hébergement ou de logement en 2019.

Cela illustre l'importance d'ouvrir ce dispositif ad hoc à l'ensemble des familles concernées par l'habitat en bidonville sur le territoire.

➤ **La saturation du dispositif d'hébergement d'urgence et mise à l'abri**

L'Etat et le Conseil Départemental se sont accordés sur leurs compétences en matière d'hébergement. Le Conseil Départemental prend ainsi en charge les mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans. Les services de l'Etat assument les autres situations via le SIAO Urgence (115).

Les personnes vivant en bidonville font peu appel à l'hébergement d'urgence (115) et aux dispositifs de mise à l'abri du Conseil Départemental, et ce recours est en baisse : 28 % en 2019 contre 35 % en 2018. Comme pour tous les publics faisant appel à la mise à l'abri, le taux de réponses négatives décourage les ménages.

Dans beaucoup de situations les mises à l'abri sont le fait de personnes dont l'état de santé ne permet plus le maintien de vie dans le bidonville, voire où le milieu du bidonville impacte le pronostic vital de la personne.

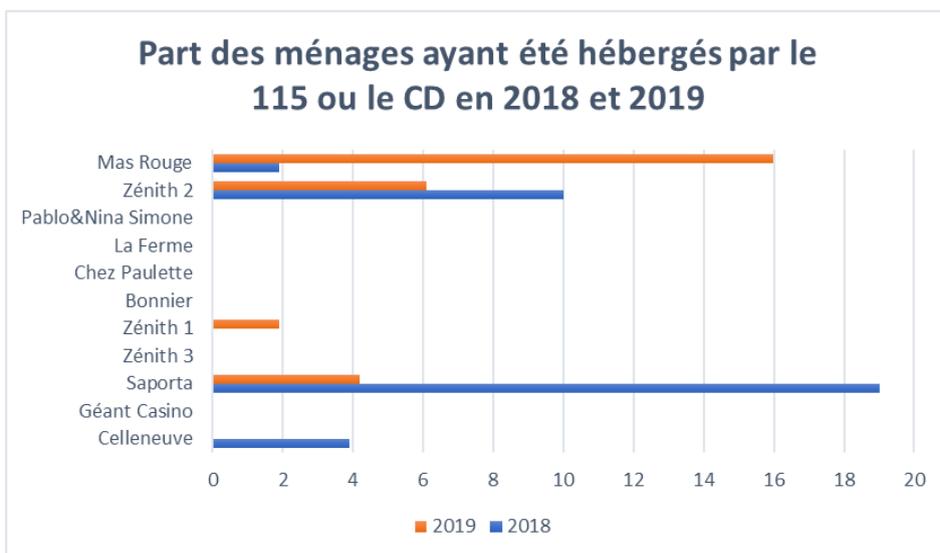
La majorité des mises à l'abri se fait dans des hôtels inadaptés à des prises en charge longues et a fortiori à la vie familiale. Les établissements sont souvent dégradés et les personnes ne peuvent pas y cuisiner, ce qui amène de nombreux ménages à faire des aller-retours avec le bidonville. Par ailleurs, les rapports avec les hôteliers sont régulièrement très conflictuels.

La saturation des dispositifs implique de longs délais de prise en charge. La majorité des situations se voient résolues mais après un temps considérable de mobilisation qui peut participer de l'accroissement des problématiques des personnes. La répartition des compétences de l'Etat avec le Conseil Départemental rend compliqué le travail sur les problématiques sociales, et l'absence de flexibilité dans l'accueil d'urgence ou la mise à l'abri, conduit à des fins de prise en charge souvent vécues difficilement par les familles.

Le nombre de ménages ayant bénéficié à Montpellier d'une mise à l'abri du Conseil Départemental ou du 115 est très variable selon les sites.

L'histogramme ci-dessous illustre la répartition de ces hébergements par bidonville. Comme en 2018 les ressortissants d'ex-Yougoslavie semblent les plus fragiles face à la précarité de l'habitat, notamment du fait de femmes isolées avec de jeunes enfants : les mises à l'abri y sont exclusivement du Conseil Départemental.

On remarque le fort accroissement des mises à l'abri (majoritairement 115) à Mas Rouge. Sur ce bidonville 45 % des ménages ont déposé une demande et sont en attente d'une orientation via le SIAO. La forte diminution des entrées sur du logement adapté ou de l'hébergement d'insertion conduit des familles à demander une mise à l'abri.



Le nouveau dispositif d' « Urgence pérenne » financé par l'Etat offre enfin une réponse adaptée, comme le prévoient les textes depuis 2007. Les personnes y sont prises en charge avec un accompagnement social adapté et jusqu'à ce qu'une solution appropriée leur soit proposée.

3.5. LE PROJET DE MEDIATION SCOLAIRE PORTEE PAR LE CASNAV A MONTPELLIER

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale porte depuis janvier 2016 le projet « connexions ». Tout d'abord financé par le Fond Social Européen, le projet « connexions » a été soutenu par la DDCS, la Mairie de Montpellier et le Conseil Départemental le temps que le poste de médiation scolaire soit pérennisé en interne par l'académie de Montpellier, sur un poste d'enseignant.e.

Cette implication de l'Education Nationale a permis la création d'un poste de médiateur scolaire intervenant sur tous les bidonvilles de l'agglomération montpelliéraine.

Comme en matière de santé, le médiateur est une passerelle entre l'institution et la famille, facilitant la connaissance d'un côté comme de l'autre. Son intégration dans l'éducation nationale facilite sa reconnaissance institutionnelle et la compréhension de son fonctionnement.

L'année 2019 a vu se renforcer le travail partenarial avec l'Education Nationale, au-delà de la relation régulière entre les acteurs.trices de terrain. Cette évolution est concomitante à une évolution dans le travail social des associations, et pour certaines d'entre elles à la volonté de s'investir plus avant dans les questions en lien avec l'enfance.

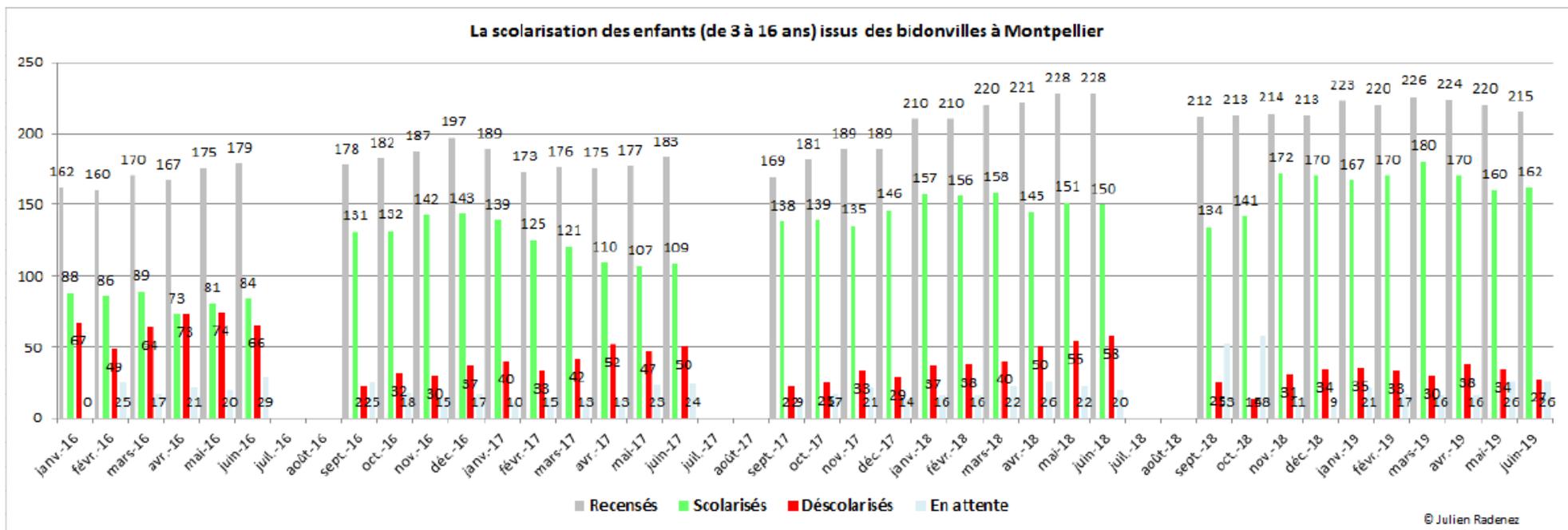
3.5.1. IMPACT SUR LA SCOLARISATION ET L'ASSIDUITE DES ENFANTS ⁵

Entre janvier 2016 et janvier 2020, le médiateur scolaire a recensé 429 enfants de 3 à 16 ans. Le recensement concerne les familles qui ont accepté de présenter leurs pièces d'identité. Parmi ces enfants, 109 ont quitté la ville de Montpellier et 73 ont dépassé l'âge de 16 ans.

Le taux d'enfants (3-16 ans) inscrit.es dans un établissement scolaire est de 54% en janvier 2016, 74% en janvier 2017, 75% en janvier 2018, 75% en janvier 2019 et 75% en janvier 2020.

On observe d'un côté une croissance régulière du nombre d'enfants recensés et du nombre d'enfants scolarisés en 2017, puis une stabilisation de 2017 à 2020. Le tableau ci-dessous montre le fort impact de la médiation scolaire : en effet, le nombre d'enfants scolarisés a fortement augmenté à la rentrée 2017, soit 8 mois après le début du projet. La scolarisation augmente continuellement en 2018 et 2019, même si moins fortement qu'à la rentrée 2017.

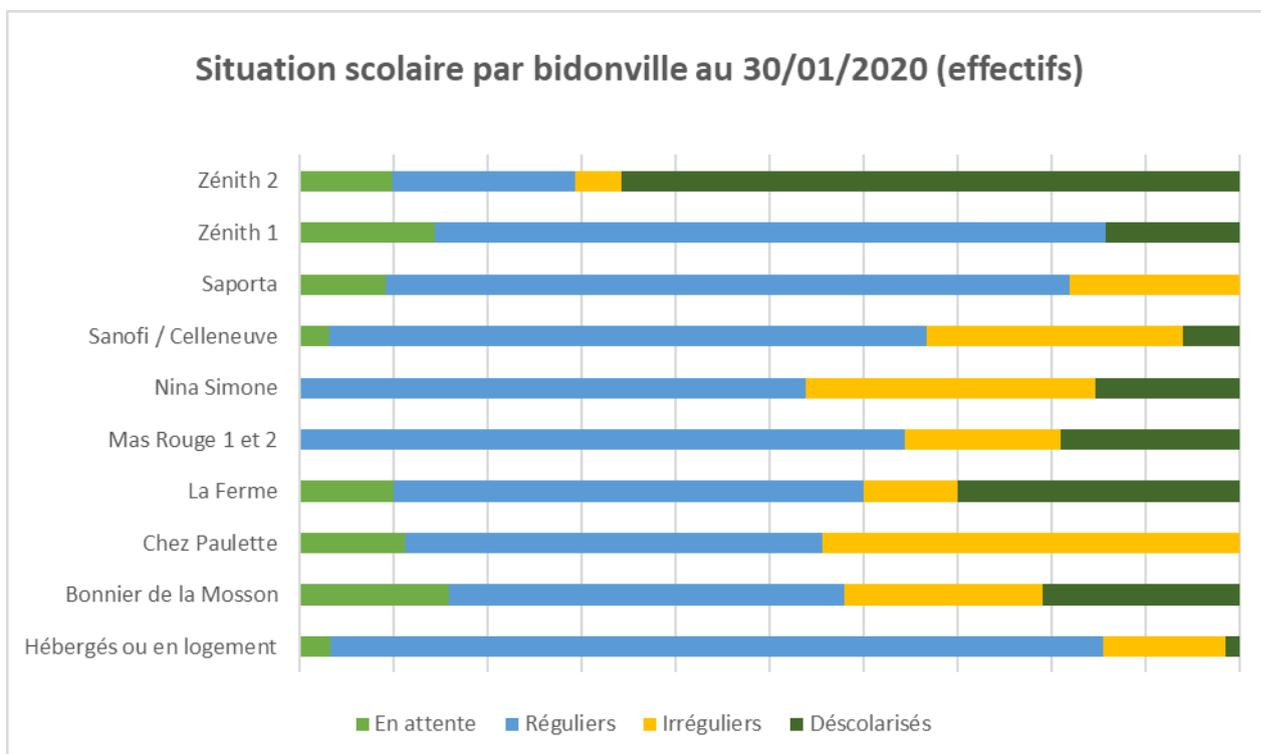
⁵CASENAV, Notes sur la scolarisation des enfants issus des bidonvilles, avril 2020. Les données chiffrées sont celles du médiateur scolaire, les interprétations d'AREA.



On note en 2017 et 2018, que la démobilisation (la déscolarisation) augmente progressivement au cours de l'année scolaire : il y a plus d'enfants à l'école en septembre qu'en juin. Cependant, il est intéressant de noter que la 3ème année du projet, en 2018, cette variation dans l'implication dans la scolarité au cours de l'année est bien moins importante.

Cela confirmerait le ressenti d'une partie des travailleuses et travailleurs associatifs d'être arrivés à un tournant dans l'action sociale en 2019. Après 3 ans de projet, les freins initiaux ont été levés, et certains messages compris. Il s'agit de passer à une autre dimension dans le projet, c'est -à-dire en matière de scolarisation travailler sur l'assiduité.

L'assiduité varie fortement selon les sites. Le taux de scolarisation global stagne mais progresse par endroit (notamment le bidonville de Celleneuve / Sanofi) et régresse à d'autres (notamment Zénith 2).



Il est intéressant de noter que les enfants en hébergement ou logement sont scolarisés à 95 % (ces enfants représentent 25 % des enfants recensés) En effet, la scolarité est plus forte dans les familles plus stables qui accèdent à l'emploi puis au logement.

3.5.2. DISPOSITIFS D'INCLUSION SCOLAIRE DES ENFANTS VIVANT EN BIDONVILLE

En maternelle, les enfants sont scolarisés en classe ordinaire. Lorsque les enfants sont assidus, ils poursuivent leur scolarité en élémentaire de manière habituelle. Si tous les acteurs reconnaissent la scolarisation dès le plus jeune âge comme facilitant l'insertion scolaire et la poursuite des apprentissages, les places en maternelle peuvent nécessiter une attente conséquente. Dans ce contexte, l'appréhension naturelle des parents reste difficile à vaincre lorsque le travail auprès d'eux ne peut déboucher sur une inscription immédiate du fait du manque de places.

Les enfants des bidonvilles ne relèvent pas, stricto sensu, des dispositifs UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones) conçus à l'intention des élèves allophones nouvellement arrivés en France et non d'enfants scolarisés sur le territoire depuis plusieurs années.

En élémentaire les enfants qui n'ont pas un niveau de français suffisant sont orientés vers le dispositif UPE2A : les élèves suivent au minimum 9 heures hebdomadaires de

Français Langue Etrangère, et sont le reste du temps dans leur classe d'âge. Depuis cette année 2019, le nombre d'enfants scolarisés en UPE2A en primaire a baissé et est de 25%.

Dans le secondaire, la majorité des collégien.nes vivant en bidonville est scolarisée en UPE2A – NSA (non scolarisés Antérieurement). Pour les enfants vivant en bidonville, il s'agit soit de nouveaux arrivants, soit d'enfants qui étaient très peu assidus. L'objectif est l'apprentissage des codes scolaires, la lecture et les savoirs fondamentaux.

Dans les deux classes UPE2A-NSA dans lesquelles sont scolarisé.es les enfants des bidonvilles, il y a très peu de mixité (presque tous les enfants sont issus de bidonvilles) et les moments d'inclusion sur des classes d'âge sont rares. Cela a notamment pour conséquence des emplois du temps très « allégés » qui peuvent être démotivants pour ces collégien.nes. Les établissements tentent de proposer une inclusion, mais très peu de collégiens vivant en bidonville, respectent l'emploi du temps et vont suivre les cours de classe ordinaire. Les résistances sont à considérer tant du point de vue des enseignants, en raison du très grand retard scolaire, que des élèves.

3.5.3. INTERETS ET LIMITES DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- **Malgré la bonne volonté institutionnelle, la persistance de freins matériels**

Le médiateur scolaire participe à la levée de nombreux freins administratifs. Mais se faisant il y consacre énormément de temps.

La question du transport scolaire est particulièrement problématique pour les familles des enfants en élémentaire vivant sur les bidonvilles de Zénith. Les établissements sont trop éloignés pour y aller à pied. Des titres de transports sont financés par la caisse des écoles et remis par les enseignant.es, mais le transport des parents n'est pas pris en charge. La mise à contribution du Conseil Départemental sur ces questions est aujourd'hui quasi-inexistante.

- **Une invisibilisation des problématiques singulières de chaque enfant**

Le dispositif UPE2A a l'avantage de proposer un apprentissage de la langue française pour des enfants non-allophones, en petit groupe, ce qui permet aux enseignant.es de s'adapter aux élèves. En élémentaire, l'inclusion en classe d'âge permet une certaine mixité sociale. Cependant, ce dispositif semble aussi entretenir une vision réductrice de la diversité des situations des enfants vivant en bidonville.

En effet, on peut se demander dans quelle mesure ces dispositifs spécifiques ne créent pas une invisibilisation des difficultés singulières de chaque enfant. Il y a urgence à détecter les difficultés d'apprentissage et de développement cognitif dès le plus jeune âge. Certain.es élèves passent de classe en classe, en dispositif UPE2A voire UPE2A-NSA, sans jamais alerter les médecins et psychologues scolaires. L'origine des enfants semble ainsi expliquer les difficultés d'apprentissage d'un groupe défini, masquant ainsi les singularités de chacun.e.

Des orientations de plus en plus nombreuses en SEGPA montrent une évolution puisque les enfants concernés quittent les dispositifs UPE2A. Les orientations en SEGPA, dispositif dédié aux enfants « présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien » représentent ainsi une évolution notable. Mais ces orientations posent aussi question : si les difficultés de ces enfants étaient connues par l'institution, les parents, dans la majorité des situations n'en ont pas été informés. De même, les enfants n'ont pas, dans la majorité des cas, bénéficié d'actions de soutien qui auraient pu leur permettre de compenser les difficultés d'apprentissage en dehors des UPE2A et potentiellement éviter une orientation en SEGPA.

Enfin, de nombreux parents n'ont pas su saisir les enjeux de l'orientation proposée. N'ayant souvent été eux même que peu scolarisés, un fort sentiment d'illégitimité les handicape pour demander des éléments de compréhension et éventuellement interroger une proposition de l'Education Nationale.

- **Absence de perspective pour les collégien·nes en décrochage scolaire**

Dans le secondaire, le dispositif UPE2A-NSA ne scolarise les enfants qu'à 69 %, ce qui rend hypothétique la possibilité de rattraper les retards et participe à la démotivation des élèves : les demi-journées sont celles où l'on observe le plus d'absentéisme. Les jeunes sont le reste du temps livrés à eux-mêmes et s'ennuient sur le bidonville, désœuvrés.

D'autre part, le dispositif n'est mixte ni socialement, ni culturellement : il ne comporte que peu d'inclusion dans les classes d'âge, et les classes sont composées pratiquement uniquement d'enfants vivant en bidonville.

Il est aujourd'hui admis par tous que les dispositifs UPE2A qui se prolongent sur toute la scolarité d'un enfant ne permettent pas de pallier le retard, a fortiori lorsque ce retard est dû à un manque d'assiduité. Quelles perspectives d'insertion professionnelle propose-t-on alors à ces jeunes après la 3^{ème} ? La plupart n'a en effet pas un niveau suffisant pour accéder au lycée professionnel. Ainsi, depuis 2016, seul.es 4 élèves vivant en bidonville à Montpellier ont obtenu un diplôme professionnel (3 CAP et 1 bac professionnel)

Les difficultés de l'Education Nationale à apporter une solution à ces jeunes sont particulièrement frappantes lorsqu'il s'agit de re-scolariser ou scolariser un.e jeune autour de l'âge de 16 ans. Le refus de prendre en charge des adolescent.es n'étant plus en âge de scolarité obligatoire commence parfois dès 15 ans. Une solution reste à inventer pour proposer aux jeunes décrocheur.euses une solution. Les conséquences de la déscolarisation de ces jeunes sont connues : renoncement, absence de perspective, risque d'unions et/ou de grossesses précoces, intériorisation de la désaffiliation sociale... Les dispositifs de type Garantie Jeune proposés par la MLI, qui procurent remise à niveau et découverte du milieu professionnel en assurant une allocation pourraient donner des

pistes de solution mais ne sont accessibles qu'à partir de 16 ans. De plus, la Garantie Jeune n'est que rarement proposée au « public bidonvilles ».

- **Les difficultés liées à l'implication des parents**

La volonté de soutenir la scolarisation d'enfants et de leurs familles éloignés de l'institution scolaire a participé à une certaine infantilisation des familles. Ainsi l'inscription à l'école, à la cantine et la mise en place de carte de transport ont été facilités, notamment en faisant du collectif. Pour autant, l'assiduité scolaire reste un problème, et les parents se saisissent peu des démarches administratives en lien avec la scolarisation.

D'autre part, les attendus en matière d'assiduité pour les enfants des bidonvilles sont différents. Un enfant est considéré comme assidu lorsqu'il ou elle est présent-e entre 75 et 100 % du temps scolaire. Pourtant, habituellement, à partir de 4 demi-journées d'absence sans justificatif l'établissement fait remonter l'information à l'inspection académique ce qui peut aboutir à un signalement académique et ou un rappel à la loi. De fait ces signalements sont très peu nombreux, sans doute avec raison car ils amèneraient à stigmatiser des familles qui font un effort de scolarisation. Pourtant ils pourraient aussi être un outil de travail sur l'assiduité.

Les difficultés subsistent particulièrement pour les collégien.nes scolarisé.es de façon tardive ou qui ont eu une scolarisation erratique en élémentaire, générant un décalage important au collège. La scolarisation croissante en maternelle permet d'envisager des parcours de qualité sur le moyen terme, mais elle reste fragile, notamment du fait du manque de places.

Le constat partagé entre l'Education Nationale et les associations a mené à une volonté de rencontres plus régulières et de travail plus en lien. Il s'agit notamment pour le médiateur scolaire et les professeurs de pouvoir s'appuyer sur la connaissance des familles qu'ont les associations, afin de comprendre les raisons de l'absentéisme et de pouvoir les travailler. Dans le secondaire, les assistantes sociales scolaires jouent un rôle crucial : via les rencontres individuelles elles peuvent appuyer l'inclusion scolaire. Développer un lieu avec le Conseil Départemental serait fondamental : les assistantes sociales de secteur peuvent mobiliser des outils de soutien à la parentalité ou des aides éducatives, notamment à partir d'informations transmises par l'école.

Le défi du projet de scolarisation reste de permettre la projection dans un parcours scolaire quelle que soit la projection des parents (à court, moyen et long terme), dans leur parcours migratoire.

L'implication progressive des familles dans le projet de scolarisation, l'augmentation du nombre d'élèves inscrits (75% des enfants de 3-16 ans recensés) et l'amélioration progressive de la fréquentation, notamment en primaire, sont les résultats du projet Connexions. Ces résultats sont particulièrement remarquables au regard de l'unique poste de médiateur.

3.6. LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT AUX LOISIRS PORTE PAR L'I-PEICC

Le projet d'animation d'actions collectives à destination des 12-17 ans s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial rapproché avec l'I-PEICC, La Cimade, AREA et la médiation scolaire. Il est financé par la CAF.

Le projet est expérimenté depuis 2018 dans deux bidonvilles : Bonnier de la Mosson et Mas Rouge. Il ne s'agit pas d'une simple prestation de loisirs mais d'un outil d'ouverture vers une double dynamique : d'abord vers des projets de jeunes puis vers l'émancipation et l'insertion. A partir du bidonville, puis vers l'extérieur, il s'agit de donner une place à ces jeunes dans la ville, dans une mixité sociale et culturelle. L'action de l'animatrice i.PEICC, est intégrée à l'interne dans un partenariat étroit avec les autres animateurs d'i.PEICC au sein du pôle jeunesse et du Tiers Lieu Culturel, dans la cohérence d'un projet associatif orienté vers tous les jeunes les plus éloignés des dispositifs jeunesse.

L'intervention de l'animatrice d'i. PEICC permet la mobilisation des jeunes et de leurs familles, étape préalable à la mise en œuvre d'un parcours actif d'insertion.

Cette première approche ludique permet d'accéder à des objectifs immédiats : l'apprentissage du français, la confiance en soi et l'apprentissage de l'autonomie, mais aussi la consolidation de la scolarisation ou son enclenchement. Elle vise un objectif global à plus long terme : rendre le jeune acteur de sa vie, et donc avoir un impact positif sur ses démarches d'insertion.

Le projet prévoit deux temps d'animation par semaine sur chaque site. Les jeunes ont pu participer à plusieurs types d'action : des jeux sportifs, des pratiques artistiques, des animations-sorties collectives (piscine en mixité et entre filles, cinéma, bowling, ski) Un projet « costumotek » a été monté, et un travail administratif a été réalisé afin d'acheter des cartes « Eté jeunes » auprès de la Ville de Montpellier. Ces activités ont été le plus possible réalisées en mixité avec d'autres publics, que cela soit à l'I-peicc ou sur les lieux de loisir.

Les jeunes se sont véritablement saisis des activités. Ainsi, certain.es sont retournés à la piscine en autonomie et émettent le désir d'un atelier régulier pour apprendre à nager : ce résultat confirme l'effet tremplin de l'activité « découverte » vers une dynamique d'émancipation.

Les perspectives pour 2020 sont la structuration du projet, notamment à travers le partenariat inter-associatif. De plus, le projet sera d'avantage axé vers les situations individuelles. L'élargissement des publics concernés (6-12 ans), ainsi que des sites (intervention sur le bidonville de Celleneuve) est soutenu par la CAF pour 2020.

PERSPECTIVES

De nombreux freins institutionnels ralentissent le processus d'insertion des personnes vivant en bidonville. Ils trouvent majoritairement leur raison d'être dans la suspicion générale qui entoure les précaires ; en cela l'accompagnement de travailleuses et travailleurs sociaux dédiés aux bidonvilles offre une première réponse, aujourd'hui concentrée sur Montpellier.

L'efficacité de la plateforme départementale dans son rôle d'insertion des personnes vivant en bidonville est démontrée. Sur des terrains majoritairement stables, le travail social des associations, basé sur le principe de la libre adhésion, a permis à 86 ménages depuis 2016 de quitter le bidonville pour entrer dans un logement. 108 ménages sont en attente d'une orientation du SIAO. L'accompagnement a aussi permis à de nombreux adultes d'accéder à leurs droits, d'être accompagnés dans des démarches de santé, de faire une formation professionnelle et de trouver un emploi.

La création de dispositifs ad hoc, tels Sète ou Celleneuve doit être la résultante des constats et propositions émanant du terrain. Ces politiques volontaristes portées par l'État peuvent avoir un impact conséquent si elles sont étayées par un travail partenarial.

L'année 2019 a été riche de réflexions et de projets associatifs et institutionnels sur le territoire de l'agglomération montpelliéraine. Ainsi, le travail engagé par la mairie courant 2019 autour des conditions de vie sur le bidonville du Zénith 2 trouve écho dans le projet AREA-Cimade autour de l'habiter porté en partenariat avec l'université Paul Valéry début 2020.

Le financement par l'ARS du projet de médiation santé inter-associative (Médecins du Monde, AREA et Cimade) sur les squats et bidonvilles de l'agglomération en 2020 participe de l'augmentation des personnes concernées à partir de la question de l'habitat précaire en prenant en compte les squats, et en élargissant les problématiques traitées.

Par ailleurs l'année 2019 a vu une inflexion dans l'accompagnement des ménages avec une plus grande prise en compte de la question de l'enfance. Cela se traduit par l'élargissement du périmètre du projet de l'I-Peicc consacré à l'accompagnement aux loisirs, et les appels à projets concernant les « maraudes mixtes » ou la médiation scolaire qui doivent être mis en place courant 2020.

L'importance de la prise en compte des questions relatives à la santé ou à la scolarisation a été démontrée par la crise sanitaire liée au COVID 19 début 2020.

ANNEXES

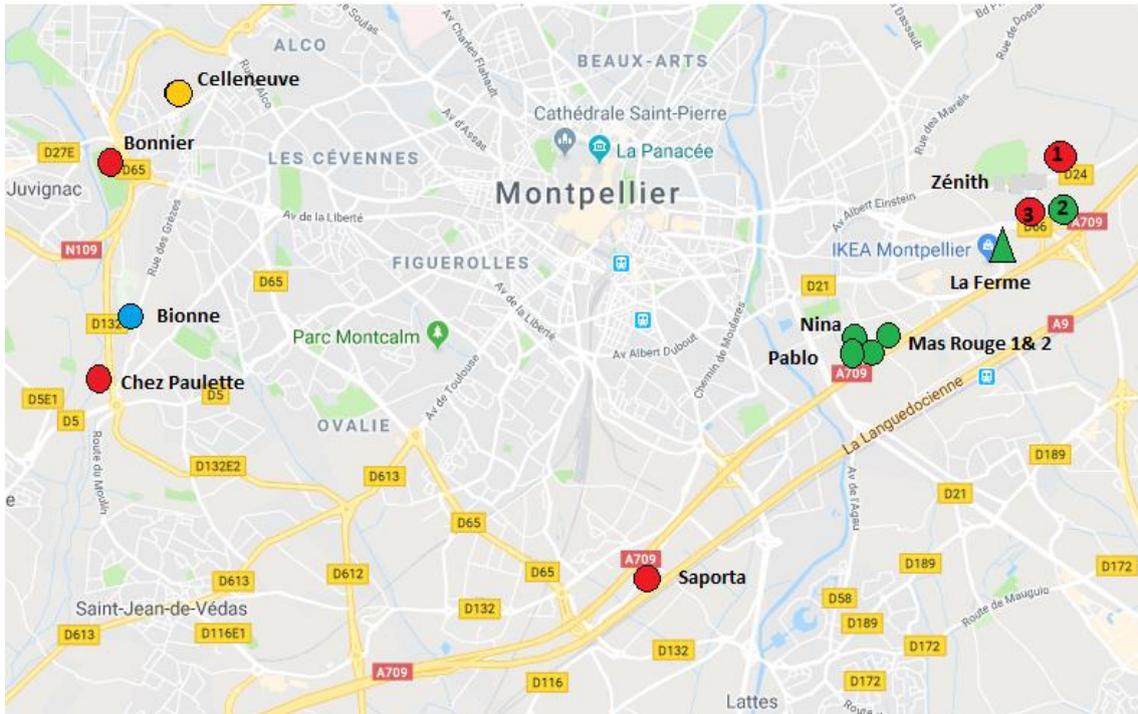
- Carte des bidonvilles à Montpellier (mai 2020)
- Table des acronymes

- Fiches par site

Agglomération de Montpellier :

1. Mas Rouge 1, Montpellier
 2. Mas Rouge 2, Montpellier
 3. Pablo, Montpellier
 4. Nina Simone, Montpellier
 5. Zénith 2, Montpellier
 6. Bonnier, Montpellier
 7. Zénith 1, Montpellier
 8. Chez Paulette, Montpellier
 9. La Ferme, Montpellier, Montpellier
 10. Saporta, Lattes
 11. Celleneuve, Montpellier
- Tableau récapitulatif des personnes présentes par bidonville (1^{er} trimestre 2020).
 - Contacts

Carte des bidonvilles à Montpellier



■ Lieux d'intervention sociale de La Cimade

■ Lieu d'intervention sociale de 2ChosesLune

■ Lieux d'intervention sociale d'AREA

● Bidonville

▲ Squat

● Lieu prévu pour le terrain de transition de Bionne (2chosesLune)

Tableau des acronymes

AHI	Accueil Hébergement Insertion
AME	Aide Médicale d'État
ARS	Agence Régionale de Santé
ASAV	Association pour l'Accueil des Voyageurs
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAO	Centres d'Accueil et d'Orientation
CASNAV (Education Nationale)	Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés et des Enfants Issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale (Mairie)
CD	Conseil Départemental
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPAM	Caisse Primaire Assurance Maladie
DAHO	Droit à l'Hébergement Opposable
DALO	Droit au Logement Opposable
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
FLE	Français Langue Étrangère
FSE	Fond Social Européen
IAE	Insertion par l'Activité Économique
IPEICC	Peuple et culture. Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire
MDS	Ménages en Difficultés Sociale (commission)
MLI	Mission Locale d'Insertion
NSA	Élèves non ou peu Scolarisés Antérieurement
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
PAF	Police aux Frontières
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PE	Pôle Emploi
PIJ	Point Information Jeunesse
PMI	Protection Maternelle et Infantile (Conseil Départemental)
PSSR	Promotion de la Santé Sexuelle et Reproductive
PUMA	Protection Universelle Maladie
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSI	Régime Social des Indépendants/Sécurité Sociale des Indépendants
SAAM/SA3M	Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole
SCHS	Service Communal d'Hygiène et de Santé (Mairie)
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAO	Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
UPE2A	Unité Pédagogique Pour Élèves Allophones Arrivants
URO	Union Régionale des Organismes d'Habitat Social (Bailleur social)
UTAG	Service Sociale des Personnes Âgées (Conseil Départemental)

« Mas Rouge 1 »

37, rue du Mas Rouge – MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

- **Association :** AREA Catherine Vassaux, Directrice, 06 65 77 03 58

Date de recueil des données : janvier 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Bidonville : baraques et caravanes
Date d'installation	2010
Accès	Tram 3 Pablo Picasso
Accessibilité du site	Transports en commun, arrêt à 10 minutes à pied
Propriétaire du terrain	Privé
Situation juridique	Les ménages ont perdu en Cour d'Appel et en Cour de Cassation. Un recours à la CEDH est envisagé.

SITUATION GÉNÉRALE	
Accès eau	Borne à incendie à l'entrée. Pendant la crise sanitaire la mairie y a raccordé 2 sorties d'eau
Accès électricité	Branchement électriques sauvages
Sanitaires	Certaines familles ont creusé des latrines.
Ordures ménagères	Ramassage ordures ménagères

SITUATION DES PERSONNES	
Nationalité	Roumanie
Région(s) d'origine, village éventuellement	Urziceni, « banlieue » de Bucarest.
Personnes	141 personnes (dont 53 mineurs) soit 46 ménages
Vulnérabilité	15 ménages (21 personnes dont 7 mineurs) sont particulièrement vulnérables
Accès au logement	80 % des personnes vivant sur le site pourraient le quitter rapidement si des moyens en logements adéquats étaient déployés. La majorité des personnes qui ont accédé à un logement viennent de ce bidonville et de celui de Celleneuve
SIAO	65 % des ménages sont en attente d'une orientation vers un logement du SIAO
Emploi	En janvier 2020, plus de 75 % des ménages ont accédé à l'emploi (au moins un-e des adultes)

OBSERVATIONS DIVERSES
<p>Le travail social a commencé depuis janvier 2016, l'équipe d'AREA est aujourd'hui reconnue par les habitant-e-s et le lien de confiance est établi. La dynamique d'insertion est enclenchée, plusieurs ménages ont quitté le site pour du logement grâce à l'emploi.</p> <p>De nombreuses femmes travaillent.</p> <p>La dynamique collective sur ce site est suffisamment importante pour garantir une organisation.</p>

« Mas Rouge 2 »

Rue du Mas Rouge – MONTPELLIER

PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

Association : AREA Date de recueil des données : janvier 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Bidonville : baraques et caravanes
Date d'installation	Juillet 2018
Propriétaire du terrain	Privé – public : SA3M
Situation juridique	En attente d'une date de jugement TGI

SITUATION GÉNÉRALE

Accès eau	Un point d'eau mis en place via la borne à incendie pendant la crise liée au Covid 19.
Accès électricité	Branchements électriques sauvages
Sanitaires	Pas de sanitaires
Ordures ménagères	Ramassage ordures ménagères

SITUATION DES PERSONNES

Nationalité	Indéterminée (Relèvent de l'apatridie)
Région(s) d'origine, village éventuellement	La majorité des personnes est née et a grandi en Italie (Naples)
Personnes	8 personnes (dont 5 mineurs) soit 3 ménages
Vulnérabilité	Deux personnes atteintes d'une pathologie grave.

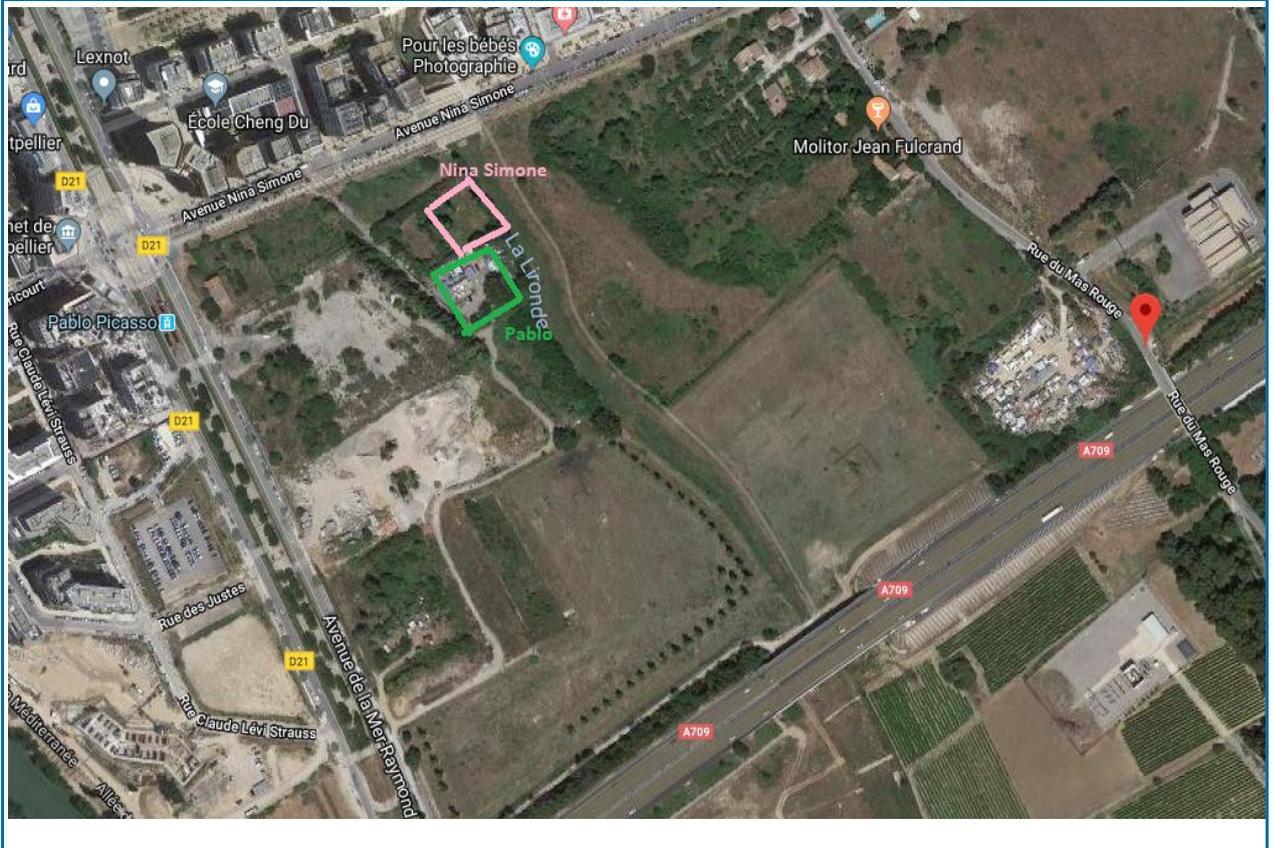
OBSERVATIONS DIVERSES

Les habitant-es de ce nouveaux terrain ont quitté le site de Mas Rouge. Il s'agit d'une seule grande famille.

Depuis septembre 2018, toute la famille est en situation régulière sur le territoire français. Les premières démarches liées à l'insertion ont commencé : une personne en garantie jeune, un premier emploi pour deux autres, mais la situation professionnelle n'est pas encore stabilisée.

« Pablo » Avenue Nina Simone– MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

Association : AREA /Date de recueil des données : janvier 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Bidonville : baraques et caravanes sur une dalle en béton. Le site est cerné d'un grillage.
Date d'installation	Janvier 2012
Accès	Tram 3 Pablo Picasso. Un chemin de terre part de l'avenue Nina Simone
Accessibilité du site	Transports en commun, arrêt à 5 minutes
Propriétaire du terrain	Inconnu (privé probablement racheté par la SERM)
Situation juridique	Procédure d'expulsion en cours

SITUATION GÉNÉRALE	
Accès eau	La ville a branché 4 arrivées d'eau pour Pablo et Nina Simone
Accès électricité	Inconnu
Sanitaires	Inconnu
Ordures ménagères	Ramassage ordures ménagères.

SITUATION DES PERSONNES	
Nationalité	Indéterminée et UE.
Personnes	Variable. 4 personnes, 2 ménages
Revenus informels	Divers

OBSERVATIONS DIVERSES
<p>Le travail social a commencé depuis janvier 2016. En 2017, le site a connu de nombreux mouvements, notamment entre bidonvilles Montpellierains par suite de conflits. En janvier 2019, la grande majorité des habitants ont quitté le site pour s'établir à 2 pas (bidonville « Nina Simone »)</p> <p>Le site a énormément évolué. Les travaux ont énormément modifié le site qui est devenu un grand terrain vague.</p> <p>Le nombre d'habitants y est très variable.</p>

« Nina Simone »
Avenue Nina Simone– MONTPELLIER

PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

Association : AREA. Date de recueil des données : janvier 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Cabanes et caravanes non tractables
Date d'installation	Janvier 2020
Accès	Tram 3 Pablo Picasso. Un chemin de terre part de l'avenue Nina Simone
Propriétaire du terrain	Public- Privé : SA3M
Situation juridique	Cour d'Appel a accordé des délais aux habitant·es, et a restreint le périmètre de l'expulsion à la parcelle occupée.

SITUATION GÉNÉRALE

Accès eau	La ville a branché 4 arrivées d'eau pour Pablo et Nina Simone
Accès électricité	Inconnu
Sanitaires	Les habitant·es ont construit des WC.
Ordures ménagères	Utilisation des bennes de « Pablo »

SITUATION DES PERSONNES

Nationalité	Roumanie (Urziceni, « banlieue » de Bucarest)
Personnes	17 ménages : 46 personnes dont 17 enfants
Emploi :	7 ménages en emploi (la moitié des personnes en emploi sont des femmes) 4 ménages en attente d'une orientation du SIAO.

OBSERVATIONS DIVERSES

En janvier 2020, la grande majorité des habitants ont quitté le site de Pablo pour s'établir ici. Il s'agit de ménages ayant tous des liens familiaux entre eux.

« La Ferme » / Mas de Rastouble /Ikéa »

MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

AREA. Date de recueil des données : janvier 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Squat: baraques et caravanes
Date d'installation	2010
Accès	Derrière le centre commercial Odysseum. Au niveau du rond point de Madrid, suivre la rue la Mogère, et prendre le chemin de terre sur la gauche.
Propriétaire du terrain	Métropole de Montpellier

SITUATION GÉNÉRALE

Accès eau	Un forage non potable
Accès électricité	Pas d'accès à l'électricité, branchements illicites
Sanitaires	Inconnu
Ordures ménagères	non

SITUATION DES PERSONNES

Nationalité	Roumanie
Région(s) d'origine, village éventuellement	Région Sud-Est
Personnes	41 personnes dont 24 enfants (8 ménages)
Revenus	4 ménages en emploi, 4 demande en attente d'une orientation SIAO.

OBSERVATIONS DIVERSES

L'équipe d'AREA y intervient depuis un an, mais connaissait certaines familles qui vivaient auparavant sur d'autres bidonvilles.

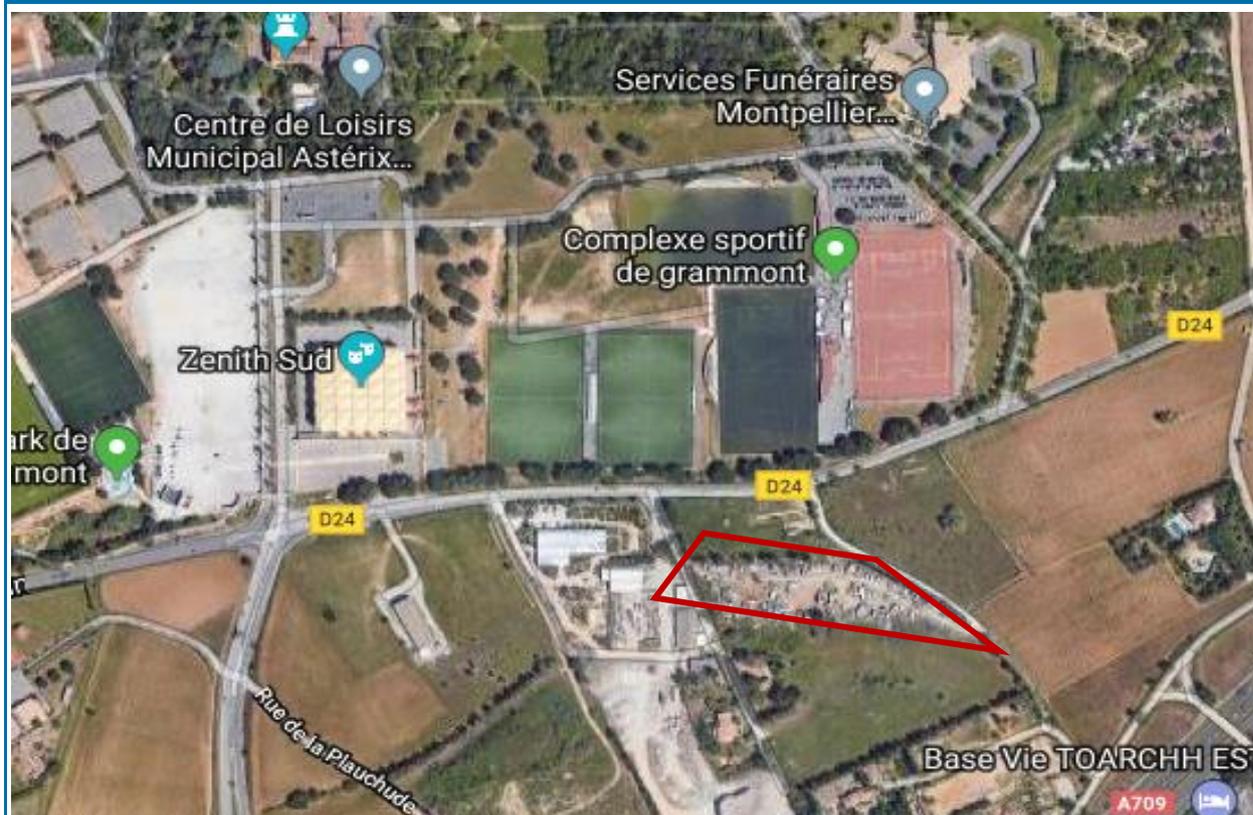
La bâtisse, en relatif bon état, permet à chaque ménage d'avoir un espace de vie. Une organisation structurée permet la régulation de certains aspects de la vie collective : ainsi, les différentes familles qui habitent le lieux se réunissent en conseil pour étudier la demande des ménages qui souhaitent y habiter. Néanmoins la gestion des ordures ménagères est un réel problème.

Le lieu de squat n'implique pas la même manière d'entrer en contact que sur l'espace plus ouvert d'un bidonville. Aujourd'hui, une partie des habitant-es sollicitent peu, tandis que l'autre semble favoriser le contact dans les locaux d'AREA.

« Zénith 2 »

3024 Avenue Albert Einstein – MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

Association : AREA Date de recueil des données : janvier 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Bidonville : baraques et caravanes
Date d'installation	2006
Accès	Bus n° 9 à Place de France
Accessibilité du site	Complicé en bus. En voiture suivre Zénith : en face de la salle de concert
Propriétaire du terrain	Métropole de Montpellier

Situation juridique	La mairie a installé les familles sur le terrain après « viabilisation » à la demande de l'ancien collectif Roms.
----------------------------	---

SITUATION GÉNÉRALE	
Accès eau	Un robinet. Les habitant.es ont tiré des tuyaux sur tout le site (minimum 8 points d'eau)
Accès électricité	Projet en cours avec la Mairie pour réparer le panneau électrique installé lors de la mise en place.
Sanitaires	Certaines familles ont creusé des latrines.
Ordures ménagères	Ramassage ordures ménagères irrégulier mais relativement fréquent.
Transports en commun (distance)	Arrêt de bus Zénith à 5 minutes. Régulièrement les chauffeur.euses de la TAM refusent de s'arrêter.

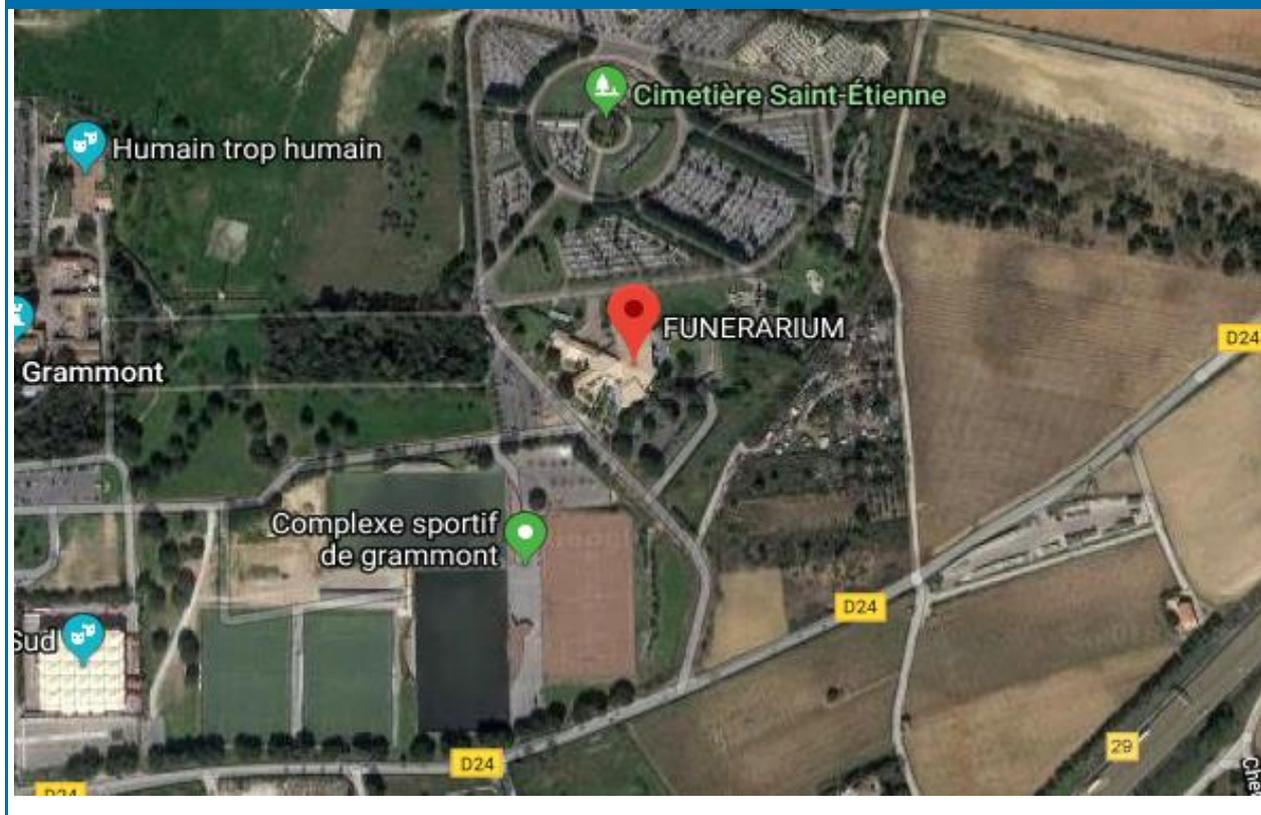
SITUATION DES PERSONNES	
Nationalité	Roumanie
Région(s) d'origine , village éventuellement	Deva et Barbulesti majoritairement
Habitants	157 personnes (dont 61 mineurs) soit 52 ménages
Revenus	11 personnes ont accédé à l'emploi en 2019. Informels : Mendicité et ferrailage (« sous-traitance ») essentiellement.

OBSERVATIONS DIVERSES
<p>L'intervention sociale reste compliquée sur ce site même si le rapport de confiance semble s'être construit avec l'équipe d'AREA depuis l'été 2018.</p> <p>Les habitants de Zénith 2 sont issus de milieu rural en Roumanie et sont depuis de longues années en France (7 à 10 ans). La vie dans des conditions extrêmement précaires a conduit au développement des comportements anormaux, aux conflits entre familles, au développement des emprises. Si ces phénomènes sont présents sur tous les sites, leur importance à Zénith 2, ainsi qu'une certaine uniformisation des pratiques dans des groupes familiaux qui ne se fréquentaient pas avant la migration laissent penser que la durée de vie sur ce lieu de vie hors norme qu'est le bidonville participe à la déstructuration sociale des personnes.</p> <p>Un projet sur l'amélioration des conditions de vie pour soutenir l'insertion des personnes et quitter le bidonville est en court de travail avec la mairie.</p> <p>Pour plus d'info voir le rapport d'activité 2019 de l'Association AREA.</p>

« Zénith 1 »

Proche avenue Albert Einstein et funérarium de Grammont – MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

- **Association La Cimade**
- **Equipe** : Clara PICHON (07 57 50 45 66), Ambre BASTIDE (06 49 15 50 12), Ridda Djelabbi (07 86 36 41 79)

Date de recueil des données : Février 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Terrain vague aménagé par caravanes et baraquements
Date d'installation	2009
Accès	Par chemin de terre avant parking du funérarium
Propriétaire du terrain	Agglomération de Montpellier Méditerranée Métropole

Situation juridique	La mairie a installé les familles sur le terrain après viabilisation à la demande de l'ancien collectif Roms.
----------------------------	---

SITUATION GÉNÉRALE	
Accès eau	1 robinet à l'entrée sur le terrain
Accès électricité	Accès à l'électricité par un compteur électrique installé (comme l'accès à l'eau) par la mairie. Rénovation du réseau électrique à l'initiative de la Mairie, en coordination avec La Cimade. Travaux réalisés en avril 2019
Sanitaires	Pas de sanitaires
Ordures ménagères	Benne pour les encombrants mais pas de ramassage des ordures ménagères
Transports en commun (distance)	Bus et tramway à 3,1 km

SITUATION DES PERSONNES	
Nationalité	Roumain.es, Monténégrin.es, Indéterminée
Région(s) d'origine	Deva, Roumanie / Nikšić, Monténégro / Kosovo / Albanie/
Personnes	19 ménages, soit 44 personnes dont 20 mineurs.
Revenus	8 ménages en emploi. 3 demandes de SIAO en cours Revenus informels : biffins, ferrailage et mécanique

OBSERVATIONS DIVERSES
<p>Sur ce site vivent deux groupes distincts (Roumains et originaires du Monténégro). Chacun des groupes a des liens familiaux. Une famille albanaise (mère isolée avec enfant) s'est installée début 2019 afin de trouver un lieu plus sécurisant que le terrain de Saint Jean de Védas où elle vivait jusqu'à présent.</p> <p>Il n'y a pas d'inimitié entre roumains et monténégrins ni de conflits. Les relations sont davantage cordiales qu'auparavant sur les questions de l'eau, de l'électricité et de la gestion des déchets.</p> <p>À la suite de conflits interfamiliaux en 2018, certains habitant.es ont déménagé sur un terrain à proximité (zénith 3) que La Cimade continue à suivre.</p> <p>En 2018, deux ménages sont entrés en CHRS, un ménage en appartement relais et trois mis à l'abri par le département. En 2019, les ménages entrés en CHRS y sont encore ainsi que le ménage entré en appartement relais, cependant deux mises à l'abri par le Conseil départemental ont pris fin.</p>

« Zénith 3 »

Proche avenue Albert Einstein et funéraire de Grammont – MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

- **Association La Cimade**
- **Equipe** : Clara PICHON (07 57 50 45 66), Ambre BASTIDE (06 49 15 50 12), Ridda Djelabbi (07 86 36 41 79)
- Date de recueil des données : Février 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Maison squattée et caravanes
Date d'installation	2018
Accès	Par chemin de terre à côté de l'entreprise BATIR
Propriétaire du terrain	Métropole

SITUATION GÉNÉRALE	
Accès eau	Accès à l'eau par la maison habitée
Accès électricité	Accès à l'électricité dans la maison.
Sanitaires	Pas de sanitaires
Ordures ménagères	Ni benne pour la ferraille ni poubelles pour les ordures ménagères
Point d'eau (distance)	Maison
Transports en commun (distance)	Bus et tramway à 2,6 km

SITUATION DES PERSONNES	
Nationalité	Monténégrins
Région(s) d'origine, village éventuellement	Nikšić, Monténégro / Croatie / Bosnie
Personnes	13 ménages, soit 51 personnes dont 29 mineurs
Revenus informels (biffins, ferrailage, mendicité...)	Biffins, ferrailage

OBSERVATIONS DIVERSES
<p>Certains ménages qui vivaient auparavant sur le site de Zénith 1, se sont installés au printemps/été 2018 sur le terrain dit de « Zénith 3 » à la suite de conflits inter-familiaux. L'ensemble des ménages sont originaires du Monténégro, à l'exception d'un ménage croate n'ayant pas de lien de famille ainsi que d'un ménage bosniaque. Environ 10 personnes majeures et 25 mineurs sont de nationalité indéterminée, pour lesquelles La Cimade travaille à identifier leur nationalité, ou le cas échéant à constituer une demande d'apatridie.</p> <p>Une maison aurait été prêtée à une famille par le propriétaire, il s'agirait d'une maison de villégiature. Ils ont l'eau et l'électricité dans la maison.</p> <p>Une des particularités de ce bidonville est la présence de nombreuses mères isolées avec enfants. La précarité est très importante sur ce terrain.</p> <p>En 2019, un nombre important de ménages ont été accompagnés sur des problématiques de droit au séjour : étranger malade et apatridie.</p>

« Saporta »

Vis-à-vis Maison des vins du Languedoc – LATTES



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

- **Association La Cimade**
- **Equipe:** Clara PICHON (07 57 50 45 66), Ambre BASTIDE (06 49 15 50 12), Ridda DJELLABI (07 86 36 41 79)
- Recueil des données: février 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Caravanes
Date d'installation	2016
Accès	La maison des vins du Languedoc se situe sur la droite, sur la gauche il y a un chemin avec un stop. Au bout du chemin se trouve le terrain.

Accessibilité du site	En voiture
Propriétaire du terrain	Commune de Lattes
Situation juridique	Les habitantes ont perdu en Cour d'Appel le 11.01.2018

SITUATION GÉNÉRALE	
Accès eau	Borne d'incendie, eau non potable
Accès électricité	Accès à l'électricité par le biais de l'aire des gens du voyage
Sanitaires	Non
Ordures ménagères	Ramassage des ordures

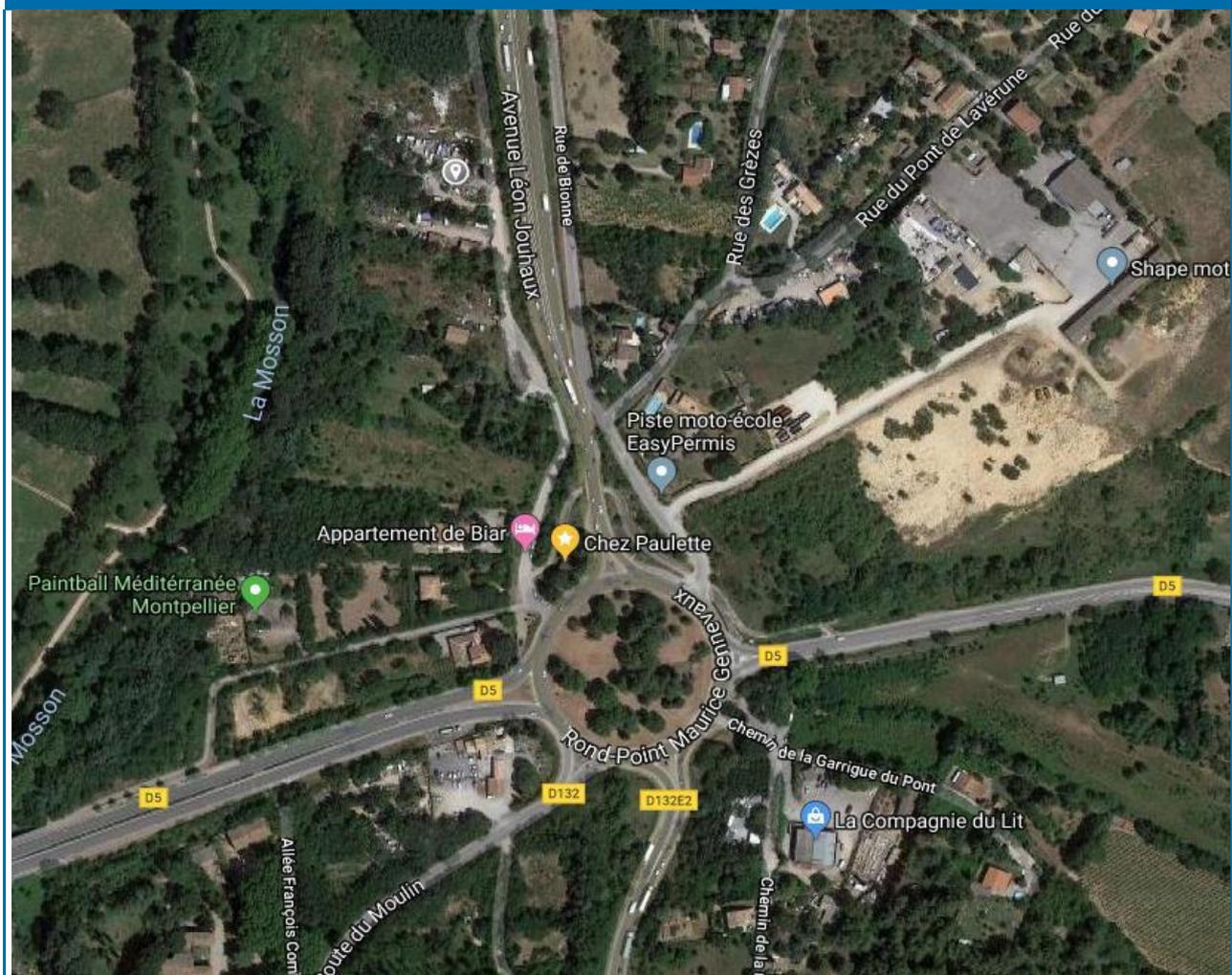
SITUATION DES PERSONNES	
Nationalité	Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie
Personnes	11 ménages soit 40 personnes dont 21 mineurs
Revenus informels (biffins, ferrailage, mendicité...)	Activité de ferrailage et éco-recycleur

OBSERVATIONS DIVERSES
Ménages présents depuis 2016 et 2017. Accompagnement sanitaire, juridique et administratif.

« Chez Paulette »

Rond point Maurice Geneveaux –
MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

- Association La Cimade
- Equipe : Clara PICHON (07 57 50 45 66), Ambre BASTIDE (06 49 15 50 12), Ridda Djelabbi (07 86 36 41 79)
- Date de recueil des données: février 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Caravanes
Date d'installation	Inconnu
Accès	Par le rond-point Maurice Gennevaux, sortie au niveau du primeur « Chez Paulette », prendre le chemin parallèle à l'avenue Léon Jouhaux.
Accessibilité du site	En voiture. En bus: n°38, arrêt le Terral
Propriétaire du terrain	Privé
Situation juridique	Les personnes ont acheté une parcelle, une procédure d'expropriation est en cours (travaux tram)

SITUATION GÉNÉRALE

Accès eau	non
Accès électricité	Pas d'accès à l'électricité, branchements illicites
Sanitaires	non
Ordures ménagères	Ramassage

SITUATION DES PERSONNES

Nationalité	Italie et indéterminée
Région(s) d'origine, villages éventuellement	Bosnie – Kralupi Italie
Personnes	5 ménages, soit 20 personnes dont 11 mineurs
Revenus informels (biffins, ferrailage, mendicité...)	Ferrailage, biffe

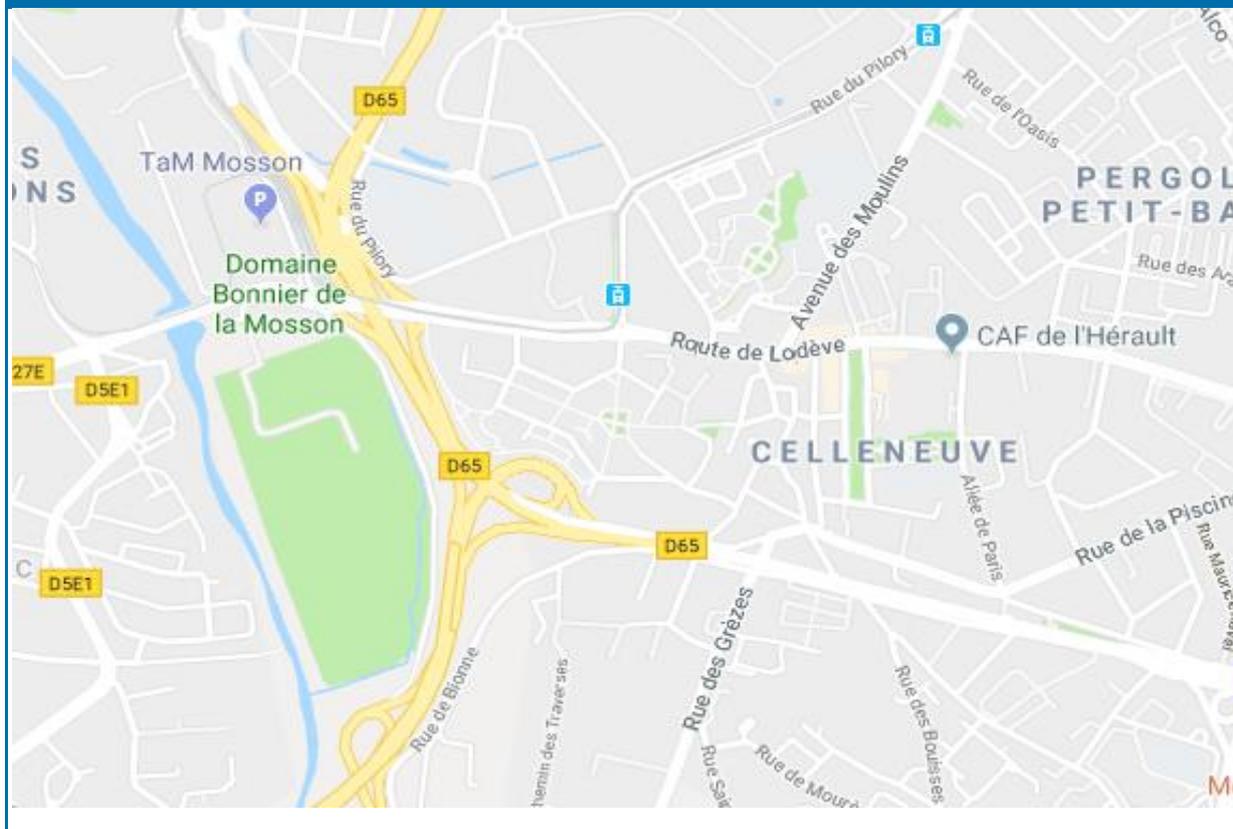
OBSERVATIONS DIVERSES

Accompagnement des ménages sur le plan social et concernant le droit au séjour.

« Bonnier de la Mosson »

Domaine Bonnier de la Mosson – MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

- **Association** : La Cimade / Date de recueil des données : Février 2020
- **Equipe** : Clara PICHON (07 57 50 45 66), Ambre BASTIDE (06 49 15 50 12), Ridda Djelabbi (07 86 36 41 79)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Terrain vague aménagé par caravanes et baraquements
Date d'installation	Août 2012 à la suite d'expulsion du terrain Euromédecine
Accès	Par chemin de terre
Accessibilité du site	Station de tramway lignes 1 et 3 à 500 mètres
Propriétaire du terrain	Métropole de Montpellier Méditerranée Métropole

SITUATION GÉNÉRALE	
Accès eau	1 accès juste avant l'entrée sur le terrain
Accès électricité	Groupes électrogènes pour certains ménages
Sanitaires	Pas de sanitaires
Ordures ménagères	Ramassage ordures ménagères régulier
Point d'eau (distance)	Borne à incendie

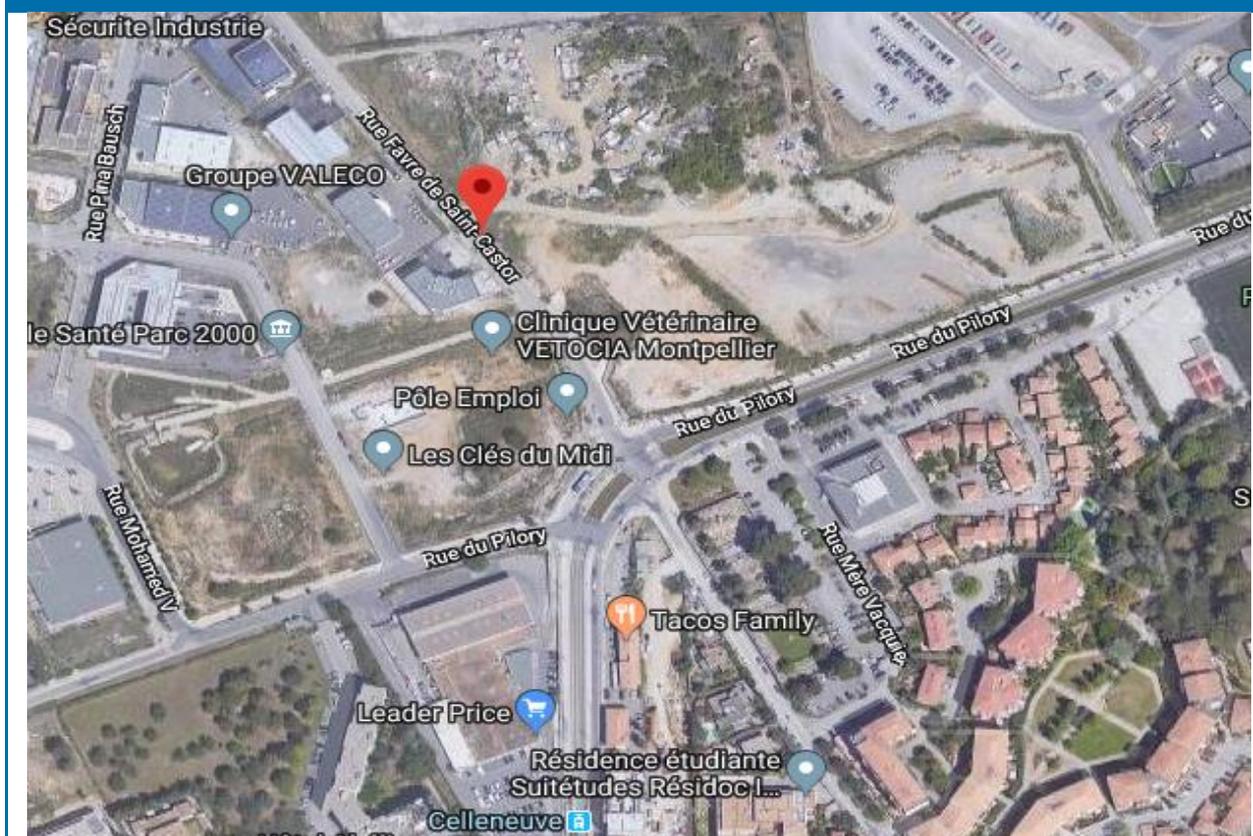
SITUATION DES PERSONNES	
Nationalité	Roumaine
Région(s) d'origine, village éventuellement	Barbulesti, Roumaine
Personnes	130 personnes (dont 69 enfants) soit 38 ménages
Emploi	Les ménages les plus précaires ainsi que les personnes âgées vivent de la mendicité et de l'éco-recyclage. 20 ménages voient l'un des membres en situation d'emploi

OBSERVATIONS DIVERSES	
<p>Majorité des personnes ont des liens familiaux (familles élargies).</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors d'une première phase de nettoyage par le SCHS et la Métropole en septembre 2018, le chemin d'accès ainsi qu'un tas d'encombrants avaient été enlevés. Il était prévu une deuxième phase d'intervention qui consistait à récolter les bouteilles de gaz, rassemblées par les habitants à l'entrée du terrain ainsi que nettoyer les parties périphériques du terrain. A ce jour, cette deuxième phase n'a pas été réalisée. Le lien avec la métropole n'est pas évident. La Cimade propose de joindre les habitants de Bonnier à la réflexion de l'opération nettoyage afin de le rendre pérenne. Intervention de l'IPEICC depuis janvier 2018, accès aux loisirs et à la culture à destination des jeunes de 12 à 18 ans. L'action a été étendue aux enfants à partir de 6 ans en 2019. Educateurs PJJ en charge du suivi de jeunes avec des mesures de protection judiciaire. <p>Le lien avec les éducateurs permet de resituer le jeune dans le contexte familial et ainsi de comprendre quels sont freins qui l'empêchent de se concentrer sur un projet d'insertion. Ce travail partenarial permet un accompagnement global, La Cimade tente d'éclairer si besoin les éducateurs sur les difficultés que connaissent la famille et de quelle manière elles impactent le jeune. Ensuite, des solutions sont recherchées en concertation. Les dispositifs de la PJJ offrent aux jeunes des possibilités d'insertion professionnelle concrètes, c'est un véritable levier.</p> <p>Un des jeunes suivis par la PJJ a notamment réussi à intégrer la Garantie Jeune, un deuxième a pu accéder à l'emploi !</p>	

« Celleneuve - Sanofi »

Situé entre la rue Favre de Saint Castor et la rue du Pilory – MONTPELLIER

PLAN DE SITUATION



PARTENAIRE AYANT RECUEILLI LES INFORMATIONS

Association 2 Choses Lune Date de recueil des données : Janvier 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'habitat	Bidonville : 3 parcelles accolées l'une à l'autre. Cabanes et caravanes hors d'usage.
Date d'installation	2015
Accès	Par la rue Favre de Saint Castor et la rue du Pilory

Accessibilité du site	2 entrées voiture (1 parcelle haute, 1 parcelle basse). Tramway ligne 3 station Celleneuve
Propriétaire du terrain	SA3M (Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole)
Situation juridique	Opération de résorption en cours

SITUATION GÉNÉRALE	
Accès eau	Accès par tuyau d'arrosage municipal enfoui – Robinet sur borne incendie
Accès électricité	Pas d'accès à l'électricité. branchements illicites. Groupes électrogènes pour certaines familles
Sanitaires	Certains ménages ont conçu des toilettes.
Ordures ménagères	Ramassage ordures ménagères (3 conteneurs mis à disposition). Autres ordures brûlées
Point d'eau (distance)	Borne à incendie
Transports en commun (distance)	Tramway à 500 mètres du bidonville

SITUATION DES PERSONNES	
Nationalité	Roumaine
Région(s) d'origine , village éventuellement	Deva, Sibiu, Lugoj
Personnes	170 personnes (dont 81 mineurs) soit 50 ménages. (Dans cette fiche les ménages entrés en logement ne sont pas comptabilisés)
Revenus	Majoritairement ferrailage et vente de matériaux d'occasion au marché aux puces. Des ménages travaillent soit en IAE ou en contrat CDD/CDI dans le nettoyage.
Emploi	26 personnes ont accédé à l'emploi cette année
Scolarisation	31 enfants scolarisés sur 81 en tout – ceci s'explique par un grand nombre d'enfant de moins de 3 ans et de plus de 16 ans
Santé	66 personnes CMUC – 11 CMU - 9 AME et 44 personnes en cours de création, de réactualisation de dossier.

OBSERVATIONS DIVERSES
Le bidonville de Celleneuve a connu une forte fréquentation allant jusqu'à 220 personnes entre août et octobre 2019.

La résorption du bidonville a été repoussé 2 fois cette année pour des motifs administratifs, judiciaires et de conflit de voisinage. A ce jour, le tribunal a rejeté le permis de construire pour l'installation de l'espace de transition au lieu-dit de « Bionne ». Aucune solution alternative proposée.

Malgré ces difficultés, l'équipe a soutenu les personnes afin qu'elles puissent accéder au logement. Entre juin et décembre 2019, il y a 6 ménages qui sont entrés en logement – 5 dossiers sont toujours en attente d'attribution.

Dans les conditions actuelles, nous pensons qu'il est primordial d'améliorer les conditions d'hygiène au sein du bidonville. Plusieurs actions de nettoyage ont été menées cette année pour ramasser les déchets, une troisième benne a été installée.

- Tableau récapitulatif des personnes présentes par bidonville (1^{er} trimestre 2020).
Les personnes ayant quitté le site pour un logement n'y sont pas recensées

Nom du site	Type de site	Propriétaire	Personnes	Ménages	Enfants	Association référente
Mas Rouge	Bidonville	Privé	141	46	53	AREA
Mas Rouge 2	Bidonville	SERM	8	3	5	AREA
Pablo	Bidonville	Privé	2	2	0	AREA
Nina Simone	Bidonville	SERM	46	17	17	AREA
La Ferme	Squat	Privé	41	8	24	AREA
Zenith 2	Bidonville	Métropole	157	52	61	AREA
Zénith 1	Bidonville	Métropole	48	19	23	La Cimade
Zénith 3	Bidonville et squat	Métropole	52	14	30	La Cimade
Saporta	Bidonville	Mairie de Lattes	37	9	20	La Cimade
Chez Paulette	Bidonville	Privé	23	6	11	La Cimade
Bonnier de la Mosson	Bidonville	Métropole	112	32	55	La Cimade
Celleneuve	Bidonville	SERM	197	61	88	2ChosesLune
TOTAL Agglomération Montpellier			864	269	387	
Squat			71	17	41	
Mise à l'abri Conseil Départemental			30	7	17	
Route de Maraussan	Propriétaires sans permis de construire (procédure en cours)		8	2	6	
Marchands de sommeil			38	9	21	
Lieu de vie inconnu et/ ou instable			63	15	35	
TOTAL Bittérois			210	50	120	
TOTAL HERAULT			1074	319	507	

CONTACTS

AREA

Catherine Vassaux, Directrice

06 65 77 03 58

 catherine.vassaux@area-asso.org

Site internet : www.area-asso.org

La Cimade

Christophe Perrin, Délégué national en région

06 85 48 84 99

 christophe.perrin@lacimade.org

Site internet : www.lacimade.org

2 ChosesLune

Cédric Jensonnes, Responsable de site

06 44 18 91 98

 c.jensonnes@asso-2choeslune.org

Site internet : www.asso-2choeslune.org

DDCS 34

Guillaume Klein, Responsable de l'Unité Populations Vulnérables

04.67.41.72.22

 guillaume.klein@herault.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
LA COHESION SOCIALE DE L'HERAULT

Avec le soutien financier de l'Etat